

445/446

DÉCEMBRE / JANVIER
2023 2024
3,60 €

LA CHRONIQUE

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

FÉMINICIDES CONJUGAUX

L'ANGLE MORT

C'est une réalité
méconnue :
un tiers des victimes
de féminicides ont été
tuées par arme à feu.





445/446
DÉCEMBRE / JANVIER
2023 2024

-
- 04 ENTRETIEN
Luis Martinez
 - 07 ÉCLAIRAGE
Danemark
Le plan anti-ghetto
 - 11 GÉOPOLIS
Le regard de Pierre Haski
 - 24 PERSPECTIVE
Viviane Sassen
Les couleurs du monde
 - 25 RÉCIT
Canada
Au nom de Joyce
 - 28 REPORTAGE
Japon
Guerre des mémoires
 - 32 PORTFOLIO
Ukraine
Le visage de la dernière guerre
 - 38 DÉBAT
Faut-il diffuser les images ultra-violentes sur les réseaux sociaux ?
 - 44 CULTURE
Hors champ
 - 46 VIE DU MOUVEMENT
Amnesty passe au vert
 - 50 HISTOIRE
Le métallex et les tournesols

Pour vous abonner à La Chronique, rendez-vous sur le site : amnesty.fr/chronique



DOSSIER FÉMINICIDES CONJUGAUX L'ANGLE MORT 12

En France, 118 femmes sont mortes, tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, en 2022. Un tiers d'entre elles ont été assassinées par arme à feu, dont la moitié en milieu rural. Deux journalistes ont mené l'enquête sur ce point aveugle des violences conjugales.



ENTRETIEN 04

Luis Martinez
À un an de l'élection présidentielle algérienne, le chercheur Luis Martinez décortique l'échec du Hirak, ce soulèvement populaire qui a mobilisé les foutes en 2019.

PORTFOLIO 32 Le visage de la dernière guerre

Né en Union soviétique, Edward Kaprov utilise l'une des plus anciennes techniques photographiques pour immortaliser, sur plaques de verre, des images de la guerre en Ukraine. Il nous livre des instantanés saisissants de la vie et de la mort sur la ligne de front.



UN TEXTE POUR RÉSISTER, PERTURBER, TRANSFORMER

JEAN-CLAUDE SAMOUILER

Président d'Amnesty International France



Ce 10 décembre, la **Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) aura 75 ans**. C'est un texte fondateur d'où découle tout le droit international des droits de l'homme. C'est un très beau texte qui reconnaît à chaque être humain une trentaine de droits fondamentaux – les droits civils et politiques et les droits économiques sociaux et culturels – et qui précise que ces droits sont universels, inaliénables et interdépendants. L'article 1 est magnifique : « *Tous les hommes naissent libres et égaux en droit et en dignité.* » C'est notre texte de référence car, par notre engagement, nous nous sommes donné pour mission à Amnesty International que ces droits acquis à la naissance, les êtres humains puissent en jouir tout au long de leur vie. Mais cette DUDH n'est pas un parchemin certes vénérable mais un peu poussiéreux. Ce n'est pas non plus une sainte relique que l'on exhiberait de temps à autre. C'est un texte de combat, et certainement pas un texte institutionnel censé donner une vitrine présentable à la conduite des affaires du monde. Pour reprendre les termes d'Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, la DUDH est « *un outil de résistance, de perturbation et de transformation* ». C'est l'appui sur lequel faire levier pour imposer aux décideurs leurs obligations en matière

de respect des droits et de la dignité humaine, et pour leur imposer de rendre des comptes dans le cas contraire.

Il faut donc que ce texte, ainsi que tout le corpus juridique qui en procède aient une portée réellement effective. On ne peut plus supporter l'impuissance de l'Onu reflétant celle de la communauté internationale face aux atrocités indicibles commises par le Hamas envers les civils israéliens le 7 octobre, face à la riposte effarante d'Israël sur la bande de Gaza, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, aux crimes de guerre ou contre l'humanité commis au Soudan, en Éthiopie, au Xinjiang, en Afghanistan et dans tellement d'autres parties du monde...

Cela passe inévitablement par une réforme du droit de veto octroyé après-guerre aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu. Une vingtaine de pays ont proposé l'adoption d'un code de conduite : pas de veto possible en cas d'atrocités de masse. Cent dix pays, dont la France, soutiennent cette initiative, mais les autres membres permanents la bloquent, ne voulant perdre aucune de leurs prérogatives.

Ç'aurait été un beau cadeau d'anniversaire. Pour le centenaire ?



29 mars 2019, Alger. Des centaines de milliers d'Algériens défilent dans le centre-ville pour réclamer le départ du président Bouteflika. Des supporters de foot d'équipes rivales marchent ensemble.

© ROMAIN LAURENDEAU

L'Algérie se prépare à une élection présidentielle prévue dans un an. À l'issue d'une récente visite dans ce pays, le rapporteur spécial de l'Onu sur les droits à la liberté de réunion et d'association n'a pas mâché ses mots. Évoquant « *un climat de peur* », il appelle le gouvernement algérien à gracier les personnes condamnées pour leur implication dans le soulèvement populaire du Hirak.

Rencontre avec Luis Martinez, politiste spécialiste du Maghreb.

L'ENTRETIEN

Luis Martinez

Directeur de recherche à Sciences Po

Propos recueillis par Aurélie Carton

Que reste-t-il du Hirak enclenché en 2019 pour faire barrage au cinquième mandat de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika?

LUIS MARTINEZ— Il ne reste plus grand-chose, sauf la mémoire d'un moment de confiance collective pour un avenir meilleur. Ce mouvement de masse citoyen avait pour ambition de réussir une transition politique. Il est l'expression d'une synthèse de contestations antérieures en Algérie, c'est ce qui a fait sa force. Le Hirak a ainsi réussi à capitaliser sur les mouvements d'opposition de gauche du type FFS (Front des forces socialistes), les laïcs comme le RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie), les islamistes et les démocrates. D'où, en revanche, sa difficulté à se structurer, car aussitôt ressurgissaient des clivages. En fait, il était fort tant qu'il restait uni autour de l'idée de combattre pacifiquement le régime, chacun se disant : « *On a essayé de provoquer le changement par les armes et ça n'a pas marché, créons maintenant un mouvement pacifique totalement novateur en matière d'action collective en Algérie.* » Même si les slogans étaient en réalité très violents. Par exemple, quand les manifestants scandent : « *l'armée, dégage* », ils effraient

des officiers qui auraient pu adhérer à leur cause. Pour réussir une transition, il faut en effet négocier, faire des compromis, trouver des relais au sein de l'armée, à l'instar de la Tunisie lorsque les militaires ont lâché Ben Ali ou lors des transitions en Amérique latine. D'autre part, si le Hirak est parvenu à mobiliser la rue, il a refusé tout rapprochement avec des partis politiques susceptibles, au sein des institutions, de relayer certaines revendications. Enfin, en boycottant toutes les élections, il s'est également privé de visibilité et d'incarnation politique.

On a parlé de l'humour des manifestants, du côté intergénérationnel de ce mouvement, du fait qu'il touchait l'ensemble du pays...

Effectivement, le Hirak a beaucoup mobilisé la jeunesse estudiantine, en particulier celle qui suivait des études artistiques. On l'a vite perçu dans les slogans³. Certains l'ont d'ailleurs comparé à une sorte de Mai 68 pour le côté festif et radical dans la volonté de changement. Le problème, c'est que même sous de Gaulle, Mai 68 s'est déroulé dans une démocratie. En revanche, l'Algérie est dirigée par un régime civilo-militaire. Mais il est vrai

que, à la différence des mobilisations passées, le Hirak a regroupé des participants hétéroclites. Par exemple, alors qu'en 2001 le mouvement kabyle des *aarchs* («tribus») n'avait pas été suivi par l'ensemble des Algériens, le Hirak a rassemblé, pour la première fois depuis l'indépendance, des Kabyles et des non-Kabyles. En réalité, il a surtout été porté par la classe moyenne – des élites urbaines sans responsabilités administratives, politiques ou militaires – se situant tout juste en dessous de ceux qui dirigent. Il n'a pas mobilisé «le peuple», ceux qui vivent avec moins de 100 euros par mois, soit la moitié de la population algérienne. Eux ne croient plus à la transition, car lorsque les habitants des quartiers populaires sont descendus dans la rue à la fin des années 1980, ils se sont fait massacrer par l'armée. Eux regardent l'expérience de la démocratie voisine: le peuple tunisien n'avait pas de travail avant la chute de Ben Ali, il n'en a pas davantage aujourd'hui. Pour beaucoup, la démocratie ne répond pas de façon concrète à leurs problèmes.

“ Pour l'armée algérienne, le Hirak fut une formidable opportunité de se débarrasser du président Abdelaziz Bouteflika. ”

Comment les autorités ont-elles analysé et répondu à ce soulèvement?

Pour l'armée algérienne, ce fut une formidable opportunité de se débarrasser du président Abdelaziz Bouteflika et de ses proches surnommés «les 40 voleurs». L'armée ne supportait plus Bouteflika [au pouvoir depuis 1999], qui traitait l'État d'une manière mafieuse et clanique. Surtout après 2013, le président étant à moitié mort, c'est son entourage, notamment son frère, qui a profité de la rente du gaz et du pétrole. L'armée n'a pas bougé à l'époque, car Bouteflika était populaire en Europe. Alors elle a laissé pourrir la situation. En 2018 éclatent les premières émeutes du corps médical à Oran, 30 000 personnes manifestent contre la dégradation des conditions de vie. Les revenus pétroliers ne suffisent plus

à acheter la paix sociale. Donc, le Hirak en février 2019, c'est du pain bénit pour l'armée qui a même organisé un cordon sécuritaire pour protéger les marches. L'armée filme alors les cortèges depuis ses hélicos, le ministère de l'Intérieur déclare qu'en Algérie, contrairement à la France, on peut manifester tous les vendredis sans risque... Les militaires sont tout à fait d'accord avec le slogan: «*Bouteflika dégage*», et vont en profiter pour opérer une large purge politique et médiatique avec l'arrestation de ministres, de chefs d'entreprises, de syndicalistes. À ce moment-là, dans les rangs du Hirak, il n'y a alors pas de slogans anti-armée.

Comment expliquer dès lors la dureté de la répression qui a contribué à la fin du mouvement?

Une fois débarrassée de la clique entourant Bouteflika, l'armée a imposé son agenda, prenant de court le Hirak, avec l'annonce d'une élection présidentielle et d'un référendum constitutionnel. Puis le Covid-19 est arrivé. Le pouvoir a mis en place une stratégie chirurgicale d'intimidations et d'arrestations, frappant le noyau dur et tous ceux qui pouvaient être des relais, en particulier la société civile et les médias. Des centaines de personnes vont être incarcérées. On leur propose des «conditions de sortie»: «*Vous faites quelques mois de prison puis vous sortez, vous prenez un commerce, votre famille, et on ne vous entend plus.*» Ceux qui échappent à la prison sont harcelés: «*Vous êtes fonctionnaire, on vous retire votre poste mais pas votre salaire*», contrairement aux licenciements massifs dans la Turquie d'Erdoğan. Tous vos collègues comprennent que vous êtes *persona non grata*. C'est une double peine professionnelle et sociale.

Les idées du Hirak ont-elles infusé au sein de la société?

Le système est fermé, mais les Algériens continuent de discuter de cette période, du mouvement, de l'idée qu'existe «une alternative», la possibilité de créer des passerelles entre islamistes, démocrates et laïcs. ●

1 – «*Regardez votre Rolex, il est temps de partir.* » ;
«*Le peuple algérien demande un fauteuil présidentiel en Tefal, comme ça le nouveau président n'y collera pas.* » ;
«*Votre système nuit gravement à notre santé.* »

Pour aller plus loin
Algérie. Le gouvernement doit cesser de réprimer les droits et libérer immédiatement les journalistes incarcérés,
Amnesty International,
sept. 2023, sur [amnesty.fr](https://www.amnesty.fr)

, UNE ACTUALITÉ SORTIE DE L'OMBRE ÉCLAIRAGE

DANEMARK

DANEMARK UN PLAN ANTI-GHETTO QUI NE PASSE PAS

« Non au relogement. » « Nos appartements ne sont pas à vendre. » Depuis cet été, les banderoles fleurissent aux balcons de la cité de Mjølnerparken, quatre blocs d'immeubles de quatre étages, situés dans le quartier branché de Nørrebro, dans le nord de Copenhague. Réunis en collectif et soutenus par l'Institut danois des droits de l'homme, des résidents ont attaqué en justice le ministère de l'Intérieur et du Logement, notamment pour discrimination ethnique. L'affaire a été renvoyée devant la Cour de justice de l'Union européenne qui devrait rendre son verdict dans les prochains mois. Dans le viseur du collectif : le « plan ghetto » adopté fin 2018 par le Parlement. Ce plan veut réduire le nombre de logements sociaux dans les quartiers de plus de 1 000 habitants, dont la moitié sont « non occidentaux », un terme désormais intégré dans le droit danois. Avec ses 2 500 résidents, dont 98 % sont des immigrés ou des personnes nées d'immigrés, originaires pour beaucoup d'Afrique et du Moyen-Orient, la cité de Mjølnerparken est en première ligne. S'y appliquent 22 mesures discriminatoires : condamnations lourdes et bannissement des quartiers pour les responsables de crimes et délits ; obligation d'envoyer les enfants à la crèche dès l'âge d'un an ; limitation du nombre de logements sociaux à hauteur de 40 %... Sur les 560 logements de Mjølnerparken, 295 sont en train d'être démolis pour être reconstruits et revendus au privé qui va les louer plus cher. Les familles qui les habitaient sont priées d'aller voir ailleurs. En 2020, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a appelé Copenhague à mettre fin à ce système. L'image du Danemark, un pays égalitaire et démocratique a vécu. — Éric Dourel

ACTUALITÉS

LE MOT DE LA RÉDAC

L'autre guerre



Le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ont fait preuve d'un mépris effrayant pour la vie humaine en commettant, le 7 octobre, des crimes cruels et brutaux. En réponse, les forces israéliennes se sont attaquées au Hamas en lançant des milliers de frappes sur la bande de Gaza, qui ont tué des milliers de civils. À la guerre sur le terrain s'ajoute celle de l'information sur les réseaux sociaux. Le Hamas a diffusé les images atroces des exécutions sommaires de masse. Le 16 octobre, le compte X (ex-Twitter) du Premier ministre israélien publiait cette déclaration discriminatoire et déshumanisante : « *Il y a une lutte entre les enfants de la lumière et les enfants des ténèbres, entre l'humanité et la loi de la jungle.* » Depuis, une avalanche de messages racistes anti-palestiniens a déferlé. En un mois, l'ONG palestinienne 7amleh en a détecté plus de 493 000. Dans cette escalade, les plateformes ont leur part de responsabilité. Meta (ex-Facebook) s'est excusée d'avoir ajouté le mot « terroriste » dans des traductions de profils Instagram contenant les mots « Palestinien » et *Alhamdulillah* (« Dieu soit loué »). Des contenus émanant de défenseurs des droits palestiniens ont aussi été supprimés, les empêchant d'exercer leurs droits à la liberté d'expression. Dans le même temps, des propos antisémites se répandent comme une traînée de poudre. Rien que sur Instagram, des millions de hashtags sont liés à l'antisémitisme. Fin octobre, Rasha Abdul-Rahim, directrice d'Amnesty Tech, exhortait ces entreprises « *à veiller à ce que leurs plateformes ne diffusent pas de messages de haine et de violence* », déplorant que « *plusieurs plateformes aient compromis leur capacité à le faire en licenciant le personnel chargé du respect des droits humains* »...

VIRGINIE ROELS
Rédactrice en chef



Cette photo a été prise le 1^{er} octobre 2023, fête nationale chinoise, après la finale du 100 mètres haies féminin aux Jeux asiatiques de Hangzhou. Publiée initialement sur Weibo, le réseau social chinois analogue à X (ex-Twitter), supprimée une heure plus tard, elle reste introuvable sur Baidu, moteur de recherche chinois. Tout laisse à penser que la Chine l'a censurée en raison des numéros portés par Lin Yuwei (à gauche) et Wu Yanni : 4 et 6 faisant accidentellement référence au massacre de Tiananmen du 4 juin 1989.

© VINCENT THIAN/AP/SIPA

ALERTE

ÉTHIOPIE

SOUFFLER
SUR LES
BRAISES

Le groupe Meta est accusé de porter une responsabilité dans la diffusion de messages haineux visant la communauté tigréenne lors du conflit en Éthiopie.

PAR
ÉRIC DOUREL

Lors de cette guerre qui a duré trois ans, Facebook a été une caisse de résonance. « *La diffusion massive de ces messages a donné lieu à des violences et à des discriminations à l'égard de la communauté tigréenne, jetant de l'huile sur le feu dans une situation déjà tumultueuse et marquée par d'importantes tensions ethniques* », souligne Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International. Après avoir contribué au nettoyage ethnique des Rohingyas au Myanmar, Meta récidive en Éthiopie. Pourtant, un document interne du groupe, datant de 2020, indiquait que « *les stratégies*

d'atténuation actuelles ne sont pas suffisantes » pour empêcher la diffusion de contenus préjudiciables. La multinationale américaine n'a pas bougé d'un clic. Depuis, une action en justice a été intentée par plusieurs personnes, dont le fils du professeur de chimie. Cette plainte soutient que Meta, avide de données personnelles, a utilisé un système algorithmique qui priorise et intensifie la propagation de contenus incendiaires aussi violents, qu'hostiles et discriminants à l'encontre des populations tigréennes. Des faits recoupés par le rapport d'Amnesty International. Interrogée en octobre dernier par l'ONG, la multinationale a fait savoir qu'elle rejetait les conclusions de ce rapport, tout en déclarant ne pas pouvoir apporter davantage de commentaires, en raison d'affaires judiciaires en cours. En juillet 2021, le Premier ministre éthiopien a publié un post sur Facebook qualifiant les forces tigréennes de « *mauvaises herbes* » et de « *cancer* ». Partagé plus de 8 000 fois, ce post a reçu des commentaires appelant à ce « *que l'ennemi soit détruit* ». Début novembre 2023, il était toujours visible sur Facebook.

Nom, prénom, photo, adresse personnelle, lieu de travail. En légende, quelques phrases précisent qu'il s'agit d'une « *personne corrompue qui a abusé de son pouvoir* », d'un « *agent du Front de libération du peuple du Tigré* », le FLPT. Ces messages, accompagnés d'appels au meurtre, ont été publiés en Éthiopie les 9 et 10 octobre 2021 sur une page Facebook (Meta aujourd'hui) affichant plus de 50 000 membres. Ils visent Meareg Amare, un professeur de chimie de 60 ans, père de quatre enfants. Nous sommes alors en pleine guerre, opposant, depuis novembre 2020, le gouvernement fédéral au FLPT. Le conflit fera 600 000 morts. « *Je savais que ce serait une condamnation à mort pour mon père* », soupire le fils de Meareg Amare. Effectivement, moins d'un mois après ces affirmations mensongères publiées sur Facebook, son père est assassiné devant chez lui par un groupe d'hommes armés. Amnesty International vient de publier un rapport accablant intitulé *Les Contributions de Meta aux violations des droits humains dans le nord de l'Éthiopie*¹. L'ONG montre que la plateforme porte une part de responsabilité. En cause : « *ses algorithmes qui amplifient les messages incendiaires* ».

BIG BROTHER

10

11

LA CHRONIQUE

NOS DROITS À L'ÉPREUVE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



JOURNALISTE
GRÉGOIRE OSOHA



ISRAËL

Mobilisation volontaire

Dans le bâtiment du Tel-Aviv Expo, une course contre la montre s'est engagée, mi-octobre, après l'attaque du Hamas contre Israël. Des spécialistes du numérique, des codeurs, des analystes de données et des chercheurs en intelligence artificielle se sont spontanément regroupés pour mettre en commun leurs connaissances. Ces pros de la tech ont en effet l'habitude de collecter des données personnelles publiées sur les réseaux sociaux – visages, tatouages, cicatrices – pour guider les logiciels de reconnaissance. Ils sont 2 000 à s'être relayés, jour et nuit, dans le but de débusquer n'importe quelle information susceptible d'aider à retrouver et à identifier, les disparus.



ESPIONNAGE
CLAVIER SOUS
SURVEILLANCE ?

Dans le monde, 450 millions de personnes utilisent Sogou Input Method pour saisir des caractères chinois sur téléphone et ordinateur. Le Citizen Lab de l'université de Toronto s'est aperçu que les textes écrits par le biais de cette application n'étaient pas suffisamment cryptés. Une entité malveillante peut donc espionner les échanges des utilisateurs. Une faille d'autant plus préoccupante que les serveurs de Sogou sont basés... en Chine, pas vraiment connue pour respecter le droit à la vie privée !



ÉTATS-UNIS
RECONNAISSANCE
RACIALE

Alors qu'elle s'apprêtait à emmener ses deux filles à l'école, l'Américaine Porcha Woodruff, enceinte de huit mois, a été arrêtée à tort par la police de Detroit. Sur la foi d'un logiciel de reconnaissance faciale, elle était suspectée d'avoir participé à un vol à main armée, deux semaines plus tôt. Après avoir été libérée contre une caution de 100 000 dollars, elle a été relâchée un mois plus tard. C'est la sixième erreur de ce genre aux États-Unis. Et pour la sixième fois, c'est une Afro-Américaine qui en a fait les frais.



AMAZON

Les clés du succès

« *Work Hard, Have Fun, Make History.* » Voilà le slogan d'Amazon, la célèbre multinationale du Web. Pour le « *fun* », il faudra repasser. En revanche, les employés migrants de la firme en Arabie saoudite savent très bien ce que signifie « travailler dur ». Cadences infernales, surveillance constante, accidents du travail constituent leur quotidien. Des conditions indignes, décortiquées par Amnesty International dans son rapport *Don't worry, it's a branch of Amazon*. L'ONG dénonce également des logements insalubres, des retenues sur salaire inexplicables et des interdictions de démission comme l'autorise la *kafala* ; ce système qui place l'employé étranger sous la tutelle d'un garant saoudien. Malgré les plaintes exprimées dès 2021 par des travailleurs, népalais pour la plupart, la direction d'Amazon est restée de marbre, s'abritant derrière l'argument de la sous-traitance pour nier sa responsabilité. Selon Steve Cockburn, responsable Justice économique et sociale à Amnesty International, « *Amazon aurait pu prévenir ces souffrances et y mettre un terme il y a bien longtemps. Ces abus sont si graves qu'ils peuvent être assimilés à de la traite d'êtres humains.* »



RÊVE DE BANALITÉS EN PALESTINE

En exergue de son *Dictionnaire amoureux de la Palestine*¹, l'historien et diplomate palestinien Elias Sanbar a placé un « souvenir d'une conversation » avec le poète Mahmoud Darwich. Il lui demande : « *Que ferons-nous, toi et moi, lorsque nous serons vieux ?* » Mahmoud Darwich répond : « *Nous serons assis sous un figuier, sur le parvis d'une maison en Palestine.* » Sanbar lui fait remarquer qu'il lui a demandé « *que ferons-nous ?* », mais que le poète a entendu « *où serons-nous ?* ». Darwich reprend : « *C'est vrai, mais je peux te dire aussi que nous nous fixerons pour règle de n'échanger que des banalités. Nous parlerons du temps qu'il fait et des nuages qui passent.* »

Ce rêve de banalités, de « normalité », est celui d'exilés : deux intellectuels pensent à un pays qui n'existe pas. Mahmoud Darwich est mort en 2008, aux États-Unis, sans avoir pu vieillir sous un figuier. Longtemps ambassadeur de la Palestine à l'Unesco, Elias Sanbar a été, cette année, le commissaire d'une exposition à l'Institut du monde arabe, intitulée « Ce que la Palestine apporte au monde ». Ce titre sonne comme un défi à l'heure où le Proche-Orient est

traversé, une fois de plus, par la tragédie, celle qui a frappé Israël le 7 octobre, et celle qui s'est abattue sur la bande de Gaza en retour. Et pourtant, le rêve de « normalité » est sans doute partagé par tous les habitants de cette région bousculée par l'histoire.

J'ai vécu deux ans à Jérusalem, comme correspondant de *Libération*, à partir de 1993. Cette année-là, à la surprise générale, négociateurs israéliens et palestiniens concluaient les accords d'Oslo : la reconnaissance mutuelle, une transition de cinq ans, le retour de Yasser Arafat alors exilé à Tunis... Ce fut un choc de part et d'autre, qui a d'abord généré de l'espoir. Je peux témoigner que, pendant quelques mois, une grande majorité de Palestiniens et d'Israéliens ont cru que c'était arrivé, que la paix allait s'installer. Cet espoir a été tué par les extrémistes des deux bords, l'assassin juif d'Yitzhak Rabin, et les islamistes du Hamas, déjà. Pour beaucoup, cet échec a tué l'idée même de la paix. Mais peut-être fallait-il en tirer la conclusion opposée ? Dix fois, cent fois, il faudra s'y remettre, car il n'y a pas d'autre voie. Un jour, Israéliens et Palestiniens pourront échanger des banalités sous des figuiers, au lieu de pleurer leurs morts.

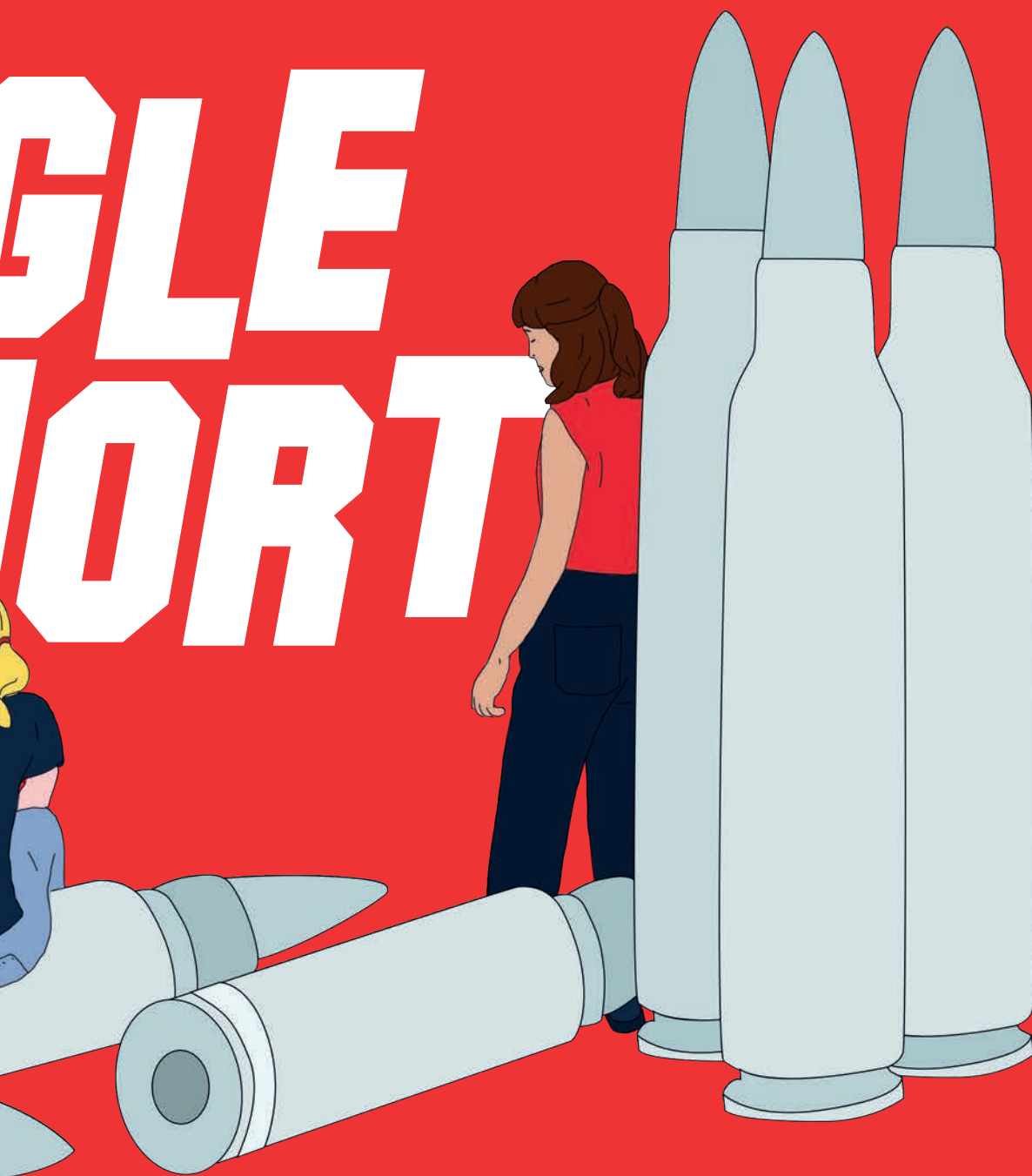
1 – Éditions Plon, 2010.

FÉMINICIDES CONJUGAUX

L'ANGE M



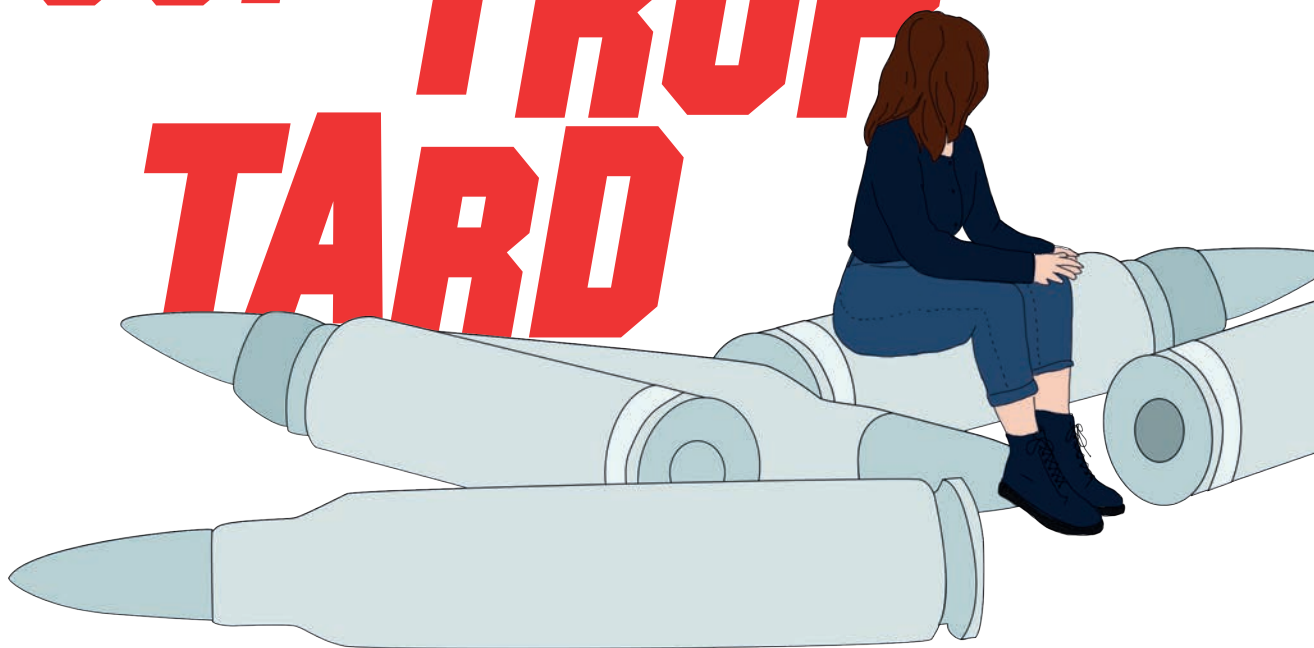
GLE MORT



– Par Laurène Daycard et Fanny Marlier. Illustrations de Lola Bögelmann.

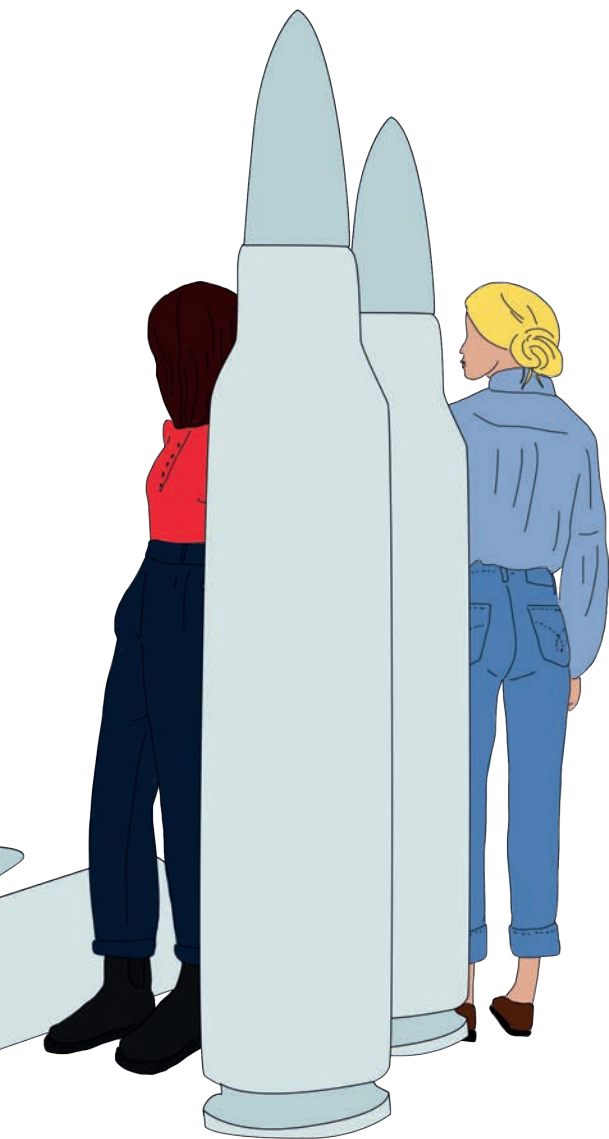
En France, un tiers des féminicides conjugaux sont perpétrés par arme à feu, et dans un cas sur deux, l'homme n'avait aucune raison évidente de posséder cette arme. Pour affiner leur enquête, nos journalistes ont créé une base de données inédite. Celle-ci retrace l'origine des armes utilisées lors des féminicides et montre qu'elles sont souvent liées au monde de la ruralité.

AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD



Tuer sa compagne par arme à feu reste un mode opératoire courant. Malgré le renforcement de l'arsenal législatif, les violences conjugales ne donnent pas encore lieu à des perquisitions ou à des saisies systématiques.

Un an après, sur le parking du centre-ville de Monéteau, commune de l'agglomération d'Auxerre (Yonne), il ne subsiste plus aucune trace du meurtre d'Angélique Clere, si ce n'est un bouquet de roses fanées, enseveli sous des herbes folles. Le 11 juin 2021, cette vendeuse à domicile de 32 ans a été tuée par son ex-compagnon, Kevin P. Elle venait d'installer son fils de deux ans sur le siège auto, pour récupérer l'aînée à la maternelle, quand leur père a surgi, armé d'un Sabatti calibre 12 à canon superposé. C'est un fusil de chasse pour « *le gros*



gibier », indique l'armurerie où il se l'était procuré en 2014. Une première cartouche transperce le bras de son ancienne compagne. Kevin P. déclenche une seconde fois la détente pour viser la tête, ne lui laissant aucune chance de survie. Angélique Clere avait déposé quatre plaintes au cours des deux dernières années. Il n'avait jamais été question de réquisitionner les armes de ce chasseur.

« *Personne n'aurait pu prévoir qu'il allait la tuer* », se persuade aujourd'hui Florian Grigis, l'avocat des parties civiles. Angélique Clere a été sa première cliente, quand il s'est installé à Auxerre, après

ses études de droit, en 2019. La trentenaire l'avait sollicité pour la garde alternée. « *Elle ne m'avait pas tout de suite parlé des violences* », se souvient-il, assis à son bureau. Angélique Clere a déposé une première plainte en août 2019, après deux épisodes de violences physiques – ayant entraîné cinq et deux jours d'ITT¹. « *Je pense qu'il est capable de tuer Monsieur X. [son nouveau compagnon] et moi-même, puis il pourrait se tuer également* », avait-elle alors expliqué aux gendarmes. Une composition pénale² est proposée à Kevin P. : son casier restera vierge, mais il s'engage à ne pas prendre contact avec elle pendant six mois et à payer une amende de 500 euros. « *Mon client a respecté toutes ses obligations et a également pris part à un groupe de parole avec d'autres auteurs de violences conjugales*, certifie M^e Fanny Vial, l'avocate de la défense. *Il reconnaissait des violences mais pas dans les termes retenus par la justice, ce qui a nourri un sentiment de frustration.* » Angélique Clere porte plainte en avril 2020 lorsqu'il lui crache dessus, en pleine période de pandémie – ce qui entraîne un simple rappel à la loi. En juin 2020, elle dépose une quatrième plainte contre X, parce que sa voiture a explosé. Elle n'a pas de preuves, mais elle soupçonne son ex. « *Était-il dangereux ?* », s'interroge M^e Grigis, quand il referme le dossier. « *Oui* », glisse-t-il. Puis persiste : « *Mais pas au point de se servir de ses armes de cette manière-là. Non, c'était inconcevable.* » Enfin, en février 2021, elle retournera au poste de gendarmerie alors que Kevin P. a forcé le passage chez elle « *en menaçant plusieurs fois qu'il allait me tuer* ». Dans l'attente du procès, en décembre 2023, Kevin P. bénéficie de la présomption d'innocence.

DES RADARS OFFICIELS DÉFAILLANTS

Plusieurs des éléments permettant de détecter un éventuel passage à l'acte sont réunis dans ce dossier : contexte de séparation et violences répétées avec menaces de mort. La possession d'armes à feu représente un danger exponentiel qui aurait dû élever l'alerte au niveau maximal. Il s'agit du mode opératoire dans 30 % des 606 féminicides conjugaux, enregistrés entre 2018 et 2022,

L'UNE DES PROMESSES DU GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES DE 2019 AVAIT ÉTÉ DE RETIRER DES ARMES À FEU DÈS LE DÉPÔT DE PLAINTE.



selon les données de la Délégation aux victimes (DAV). Ce qui en fait l'arme privilégiée, après les objets contondants – type couteau de cuisine – utilisés dans 35 % de ces crimes.

L'une des promesses du Grenelle contre les violences conjugales de 2019 avait été de retirer des armes à feu dès le dépôt de plainte. Dans ce contexte, une grille d'évaluation du danger commune aux forces de l'ordre a été diffusée, par la circulaire du 28 janvier 2020. Elle devait permettre de mieux auditionner les dépôts de plaintes pour violences conjugales. Vingt-trois questions sont listées dont :

« Votre partenaire ou ancien partenaire possède-t-il des armes à feu (déclarées ou non) ? » Rien de tel n'est encore systématisé, comme le rappellent le meurtre d'Angélique Clere et les trop nombreux assassinats qui lui ont succédé.

« Cela va faire deux ans, mais, pour nous, c'est comme si c'était hier », souffle sa mère, quand elle nous reçoit dans son pavillon avec vue sur les collines du Morvan. Les parents Clere élèvent leurs deux petits-enfants orphelins, dans la maison où ils avaient vu grandir Angélique, puis se lier avec son futur bourreau, originaire du village voisin. Ils estiment que les violences physiques ont démarré au moment de la première grossesse ; moment de bascule fréquent dans le parcours d'une victime. « Mais elle ne nous disait pas tout », raconte le père, assis dans leur cuisine, avant de sombrer dans le silence, le regard clair brouillé de larmes.

Malgré une législation réputée pour être l'une des plus strictes d'Europe, les armes à feu passent sous les radars dans les statistiques ministérielles. Le rapport sur les morts violentes au sein du couple, publié chaque année depuis 2006 par la DAV, est une véritable mine d'informations. Mais il n'apporte aucun élément précis sur le type d'armes à feu ni sur leur provenance, en dehors du ratio d'armes détenues légalement ou non, une donnée ajoutée sous l'impulsion du Grenelle. La DAV n'a pas été en mesure de nous fournir plus de détails, invoquant l'absence de remontées d'informations de la part des personnels de la police et de la justice. Même impasse du côté d'Interstat, incapable, pour un motif identique, de nous renseigner.

Pour pallier ce manque, nous avons entrepris la création d'une base de données inédite sur l'origine des armes (voir p. 20-21). Premier constat : les engagements du Grenelle énoncés plus haut n'ont pas un impact évident, puisque les années records sont 2019 et 2021, avec respectivement 47 et 40 féminicides conjugaux perpétrés par arme à feu.

De manière générale, aux assises, la question de la possession comme celle de la provenance d'une arme à feu par l'accusé semble peu approfondie : nous n'avons répertorié qu'un seul cas de mise en examen pour « détention d'armes et de munitions

de catégorie B », après le féminicide d'une jeune Danoise dans le sud de la France. À la différence des autres modes opératoires, lors des procès, la défense avance très souvent la thèse du tir par accident. Mais la plupart du temps, il n'y a pas de procès : 69 % des hommes se suicident à l'issue du passage à l'acte, entraînant la clôture de l'action publique. Selon nos données, une moitié des hommes n'avaient aucune raison évidente de posséder une arme à feu, n'étant ni chasseur, ni membre des forces de sécurité, ni tireur sportif.

LES « ARMES DE GRENIER »

Dans l'ensemble, les armes semblent davantage provenir d'une opportunité transmise par le bouche-à-oreille que du « grand banditisme ». Certaines sources nous ont raconté que le suspect s'était procuré l'arme par le réseau des connaissances, parfois le voisinage, sous des prétextes divers ; mais aussi sur Internet, via les réseaux sociaux ou des sites comme marche.fr. Cette plateforme, dans son lot de petites annonces, propose en effet des armes à la revente, tel ce calibre 12 vendu à 280 euros, ou cet internaute qui cherche à échanger un vélo de course contre un fusil. L'autre cas de figure typique, c'est l'héritage familial ou l'acquisition à une époque où la législation était plus souple. Ce que les autorités recouvrent sous l'étiquette, un peu fourre-tout « d'armes de grenier », des fusils ou des carabines – parfois des antiquités, héritées des aïeux – qui reposent dans les foyers, jusqu'à devenir des armes « d'opportunité » quand le schéma criminel se concrétise. Difficile de donner un nombre précis, mais l'Union française des amateurs d'armes estime qu'entre 5 et 10 millions d'armes civiles sont détenues illégalement. « À partir des années 1950, la réglementation a commencé à se renforcer dans un contexte d'attentats et de guerres coloniales, détaille son président Jean-Pierre Bastié. Dans les années 1980, seules les armes de chasse ne sont pas encore tout à fait régulées, ce qui sera finalement rattrapé dès 2010. »

C'est l'exemple de ce fusil à pompe Maverick Arms dont s'est emparé Dominique G., le 17 décembre 2020, pour tuer Cécile Piquet, avec qui il était en instance

Le système de classification des armes à feu

Catégorie A

Armes de guerre, interdites aux particuliers.

Catégorie B

Soumises à autorisation, armes de poing et certaines d'épaule, pour des professionnels (forces de sécurité intérieure ou convoyeurs de fonds par exemple) et des tireurs sportifs.

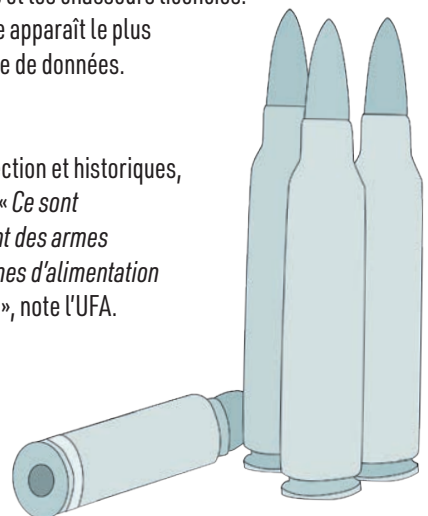
« L'autorisation s'obtient auprès de la préfecture, suivant une procédure encadrée, nécessitant de fournir un certificat médical et de justifier d'un an de pratique dans un club de tir », indique Jean-Pierre Bastié de l'Union française des amateurs d'armes (UFA).

Catégorie C

Soumises à déclaration : armes à verrou, à air comprimé, etc. Cela concerne certains tireurs sportifs et les chasseurs licenciés. Cette catégorie apparaît le plus dans notre base de données.

Catégorie D

Armes de collection et historiques, en vente libre. « Ce sont essentiellement des armes dont les systèmes d'alimentation sont obsolètes », note l'UFA.



de divorce, à Domont (Val-d'Oise). C'était un legs familial, acheté par le père de l'assassin, alors que ce fusil était encore en vente libre, jusqu'en 1996, souligne le rapport de l'enquête de police. Consciente du danger, son ex-compagne avait alerté à de multiples reprises la gendarmerie locale. En vain. Le jour de l'assassinat, Cécile Piquet venait de boucler une journée de travail, au siège de Verte entreprise, florissante société spécialisée dans l'aménagement paysager. Avec la séparation, et surtout à cause des violences qu'il lui infligeait, l'ambiance était devenue irrespirable pour elle, comme pour les employés. Cécile Piquet travaillait d'arrache-pied pour racheter

les parts de son mari et associé. Armé de son fusil, Dominique G. s'est frayé un passage par le grillage pour contourner les caméras de surveillance. En chemin, il blesse un salarié, avant de tuer Cécile Piquet, dissimulée sous un bureau, et de retourner l'arme contre lui. L'assaut dure une partie de la soirée. Les trois adolescentes du couple le découvrent en direct à la télévision. Elles sont aujourd'hui élevées par leurs grands-parents, Pierre et Véronique Piquet, qui nous reçoivent chez

eux, une maison de maître dominant un terrain arboré. « *Nous vivions dans la peur permanente depuis des années* », s'en souvient son père, assis dans un bureau entouré de portraits de sa fille aux yeux rieurs. Sur le chemin qui mène à l'entrée, posé contre une haie, un panneau orné de l'insigne d'un sanglier annonce : « Chasse en cours ». Face à l'invasion répétée des sangliers dans le jardin, leur ex-gendre, armé de son fusil, était déjà venu prêter main-forte. Le souvenir de cette arme avait refait surface en novembre 2018 quand Cécile Piquet s'était réfugiée chez ses parents, avec les filles. Elle demande le divorce. Elle récupère alors à son ancien domicile,

des vêtements et les manuels scolaires abandonnés dans la précipitation. Des dizaines de cartouches jonchent le sol de la salle de bains. C'est une menace évidente. Elle le dénonce à la gendarmerie, les douilles à la main. « *C'est très angoissant pour moi d'imaginer qu'il puisse encore la détenir, confie-t-elle dans un procès-verbal du 1^{er} décembre 2018. Il est très dangereux, quand il dit qu'il va faire quelque chose, il le fait. Il est déterminé.* » Soutenue par l'association de Sarcelles « Du côté des femmes », elle déposera au total 22 plaintes et mains courantes. L'arme ne sera jamais saisie.

Selon les données de la DAV, dans deux cas sur cinq, les armes utilisées par un conjoint ou un ex-conjoint pour tuer n'étaient ni déclarées ni détenues légalement. Sous l'impulsion du Grenelle, cette mention figure, depuis 2019, sur les rapports annuels des morts violentes au sein du couple. La part d'armes non déclarées a décliné ces dernières années, passant de 36 % des féminicides conjugaux en 2019 à 21 % de ces crimes en 2022, peut-être grâce à la campagne nationale d'abandon de ces armes, orchestrée du 25 novembre au 2 décembre 2022, par le ministère de l'Intérieur. Quelque 150 000 armes ont été déposées dans les gendarmeries et les commissariats par des particuliers qui en avaient souvent hérité sans trop savoir comment les conserver : pistolet allemand, fusil de chasse du grand-père, carabine du grenier. La plupart d'entre elles ont été détruites, à de rares exceptions près réservées aux vitrines de musées ; 76 000 armes ont été déclarées au sein d'un nouveau module du système d'information sur les armes (SIA), qui trace numériquement toutes celles achetées depuis 2011. Autre avancée, la procédure de dépôt des armes, dans le cadre d'une ordonnance de protection, a été simplifiée par une circulaire du 22 juillet 2021. En cas de refus, la justice peut perquisitionner le domicile pour procéder à la saisie, et en informer le procureur.

Le Maverick Arms de Dominique est malgré tout passé entre les gouttes. L'ancien domicile du couple est perquisitionné, mais les gendarmes repartent bredouilles. Cécile en est persuadée, l'arme a été déplacée chez sa belle-mère où vit Dominique.

ELLE DÉPOSERA
AU TOTAL
22 PLAINTES
ET MAINS
COURANTES.
L'ARME NE SERA
JAMAIS SAISIE.

« *Malgré toutes les plaintes, les gendarmes continuaient de réduire les violences à un minable conflit de ménage et ont aggravé les choses* », dénonce son père, Pierre Piquet, contraint d'escorter sa fille jusqu'à son bureau. En janvier 2019, l'avocate de la victime, M^e Sonia El Midouli, insiste pour que sa cliente soit placée sous ordonnance de protection et obtienne un téléphone « grave danger ». Le parquet de Pontoise, chargé de l'instruction, et réputé pour être pionnier dans la lutte contre les violences intrafamiliales en France, oppose pourtant un refus au motif que « *la question se pose sur le danger actuel et imminent auquel M^{me} Piquet serait exposée* », étant donné qu'elle n'habite plus sous le même toit que son ex-mari.

Dominique G. sera condamné à deux reprises. Le 25 novembre 2019, date symbolique puisque c'est la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, Dominique écope d'un an de prison avec sursis pour violences sur Cécile Piquet, avec une mise à l'épreuve de deux ans. Il est automatiquement inscrit sur le fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (Finiada), ce qui n'enclenche toujours aucune perquisition effective. Par ailleurs, il lui est interdit d'entrer en contact avec son ex-femme « *sauf au sein de l'entreprise* », au motif que la justice ne peut l'empêcher de travailler. Le conjoint violent ne respecte pas ses obligations, il est condamné en septembre 2020 à trois mois ferme aménageables, pour avoir récidivé et craché sur Cécile Piquet dans leur bureau. Mais au moment de l'assaut, le 17 décembre, la peine n'était toujours pas entrée en application. Contacté, le parquet de Pontoise n'a pas donné suite à notre demande d'interview. D'après nos informations, un « retex » (retour d'expérience) a été mené, sans que nous en connaissions les conclusions. Pour que le drame qu'a subi leur fille « *n'arrive pas à d'autres* », les parents Piquet préparent aujourd'hui un dossier de plainte contre l'État pour faute lourde. Si les décisions sont encore rares, ces procédures se multiplient depuis quelques années. Les parents d'Angélique Clere n'ont pas envisagé cette possibilité. Ils attendent avec appréhension le procès aux assises

de l'Yonne (6, 7 et 8 décembre), durant lequel ils vont faire face à leur ancien gendre. Il encourt la perpétuité. À Monéteau, dans un parc situé à quelques dizaines de mètres du parking, la mairie a fait apposer une plaque à la mémoire de la victime, sur laquelle a été gravé « *à toutes les femmes victimes de violences* ». Dans le Morvan, la mère d'Angélique nous salue. Elle a tatoué sur son avant-bras : « *Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es toujours là où je suis.* » ●



1- Incapacité temporaire de travail.

2- Procédure permettant de proposer des sanctions à une personne qui a commis certaines infractions, souvent de faible gravité.

3- Le service statistique ministériel de la Sécurité intérieure produit un rapport annuel sur les homicides en France : environ un tiers des victimes sont des femmes.

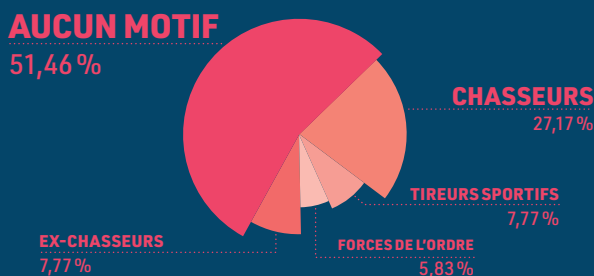
FÉMINICIDES PAR ARME À FEU 2018-2022

20
21

LA CHRONIQUE

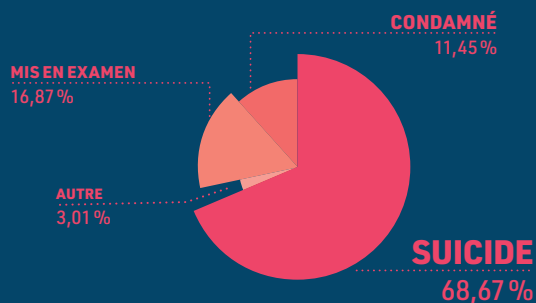
LE PROFIL DES AUTEURS

Des armes détenues sans raison évidente



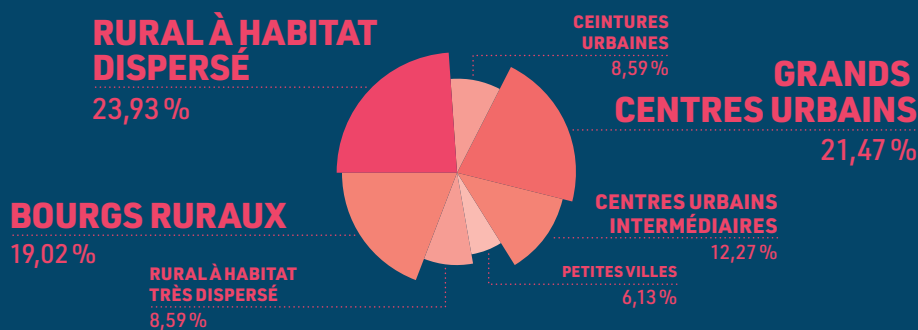
LE DESTIN DES AUTEURS

L'impossible poursuite pénale



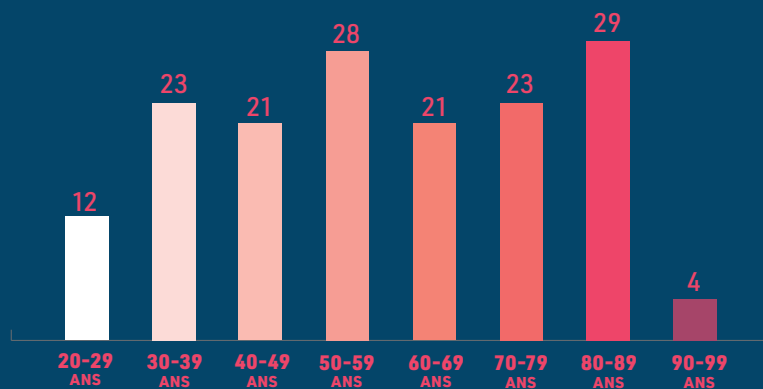
LA GÉOGRAPHIE DES FÉMINICIDES

Les zones rurales surreprésentées



LES VICTIMES

Les femmes âgées, victimes oubliées



UNE COLLECTE DE DONNÉES INÉDITE SUR LES FÉMINICIDES PAR ARME À FEU

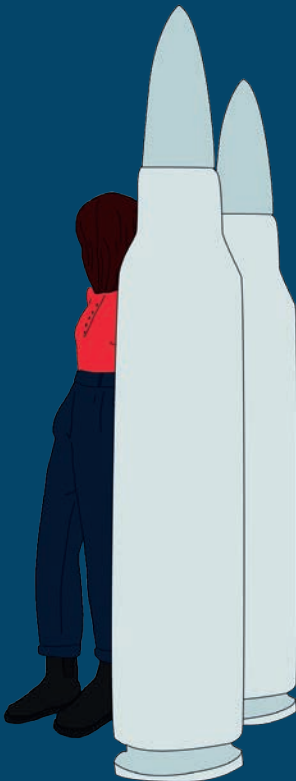
UN TRAVAIL DE FOURMI

À ce jour, aucune statistique officielle ne répertorie dans le détail les féminicides par arme à feu. Tout repose sur le travail bénévole. Un décompte inter-organisation a commencé pour visibiliser l'ensemble des féminicides, notamment des personnes trans. En attendant, pour pallier ce manque, nous avons entrepris la création d'une base de données inédite en identifiant 168 féminicides perpétrés par arme à feu de 2018 à 2022, en France. Pour ce travail de fourmi, nous avons consulté de multiples sources : actes de décès en ligne, mairies, proches de victimes et avocats des parties civiles ou de la défense, brigades de gendarmerie et de police. Nous avons bénéficié de l'aide de journalistes de la presse locale et compulsé des articles de presse recensés par les bénévoles de la page Facebook « Féminicides par compagnons ou ex ». Enfin, nous avons adressé une demande écrite aux quelque 100 parquets pour obtenir des éléments sur le modèle d'armes utilisées, le profil des meurtriers et les éventuels antécédents de violences. Une vingtaine de parquets ont répondu favorablement. Ces croisements d'informations nous ont permis d'établir la première base de données française retraçant l'origine des armes et le profil des meurtriers. Les fins de non-recevoir sont toutes aussi informatives : certains parquets n'ont pas donné suite,

car le contenu du dossier ne permettait pas d'apporter d'éclairages précis sur l'arme utilisée. En outre, près de 70 % des cas de féminicides perpétrés par armes à feu ne sont pas jugés, parce que l'homme se suicide à l'issue du passage à l'acte.

LES PROFILS DES MEURTRIERS

Les armes répertoriées par nos soins sont souvent associées à l'univers de la chasse et de la ruralité, avec une prégnance de carabines 22 long rifle et de fusils calibre 12. La pratique de la chasse est le premier motif ouvrant un droit au port d'armes dans la législation française. La Fédération nationale des chasseurs enregistre plus de 5 millions de porteurs de permis. Pour les civils, l'autre exception est relative aux tireurs sportifs : 250 000 licenciés, d'après la Fédération française de tir. Ces deux profils ne sont pas majoritaires dans cette base, où nous avons identifié les profils des auteurs dans 104 des 168 affaires. Cet échantillon comprend 35 % de chasseurs (dont 8 % d'anciens chasseurs) et 8 % de tireurs sportifs. Nous avons aussi recensé 6 % de féminicides par arme à feu perpétrés par des membres des forces de sécurité intérieure, dotés d'armes de service. Pour le reste, soit 51 %, mis à part quelques cas éventuels de collectionneurs, ces hommes n'avaient pas de raison évidente de posséder une arme à feu.



LA TRIPLE PEINE

Près de la moitié des féminicides ont lieu en milieu rural. Une réalité passée sous silence, liée aux conditions sociales, à l'âge et à l'isolement.

Le 21 avril 2022, une dame de 89 ans est tuée par balle par son mari, ex-chasseur. Elle dormait dans son lit médicalisé, chez elle, à Grand-Fayt, village de 477 habitants situé à une centaine de kilomètres de Lille. Un mois plus tard, une autre octogénaire est retrouvée morte à son domicile dans la petite bourgade de La Bâtie-Neuve (Hautes-Alpes). Son mari, 90 ans, a ensuite retourné l'arme contre lui. Le 17 août, une femme de 85 ans est mortellement touchée par une balle du 22 long rifle de son mari, à Plédran (Côtes-d'Armor). Une commune de 7 150 habitants cernée par des sentiers de randonnée. De 2018 à 2022, près de la moitié des féminicides conjugaux par arme à feu ont eu lieu en zone rurale, ces localités de faible densité, où réside un tiers de la population française, selon la définition de l'Insee en 2017. C'est un mode opératoire des campagnes plus que des grandes villes, une réalité qui fait écho aux carences dans la prévention contre les violences intrafamiliales.



LES RETRAITÉES SONT PARI MI LES PLUS VULNÉRABLES, AVEC PRÈS DE 35 % DE VICTIMES ÂGÉES DE PLUS DE 70 ANS.

Le 14 octobre 2021, un rapport du Sénat a mis en lumière cette « double peine » dont sont victimes les femmes dans les territoires ruraux. Un impensé dans la lutte contre ces féminicides. Intitulé *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité*, le rapport insiste sur les spécificités des conditions de vie et, notamment, la plus grande précarité et dépendance financière de certaines victimes vis-à-vis de leur conjoint violent.

« Il y a peu de structures d'accueil pour les femmes, avec parfois des difficultés de mobilité et l'absence de transports collectifs, mais aussi la crainte du regard des proches dans des zones où tout le monde se connaît et où la réputation est importante », énumère la sociologue Johanna Dagorn, qui a étudié le cas des violences conjugales dans les petites communes de Nouvelle-Aquitaine. « Le port d'armes participe au contrôle social exercé par les hommes sur les femmes. Certaines femmes ont rapporté dormir avec une carabine chargée posée au-dessus du lit », poursuit-elle.

Autre constat de nos données : les retraitées sont parmi les plus vulnérables, avec près de 35 % de victimes âgées de plus de 70 ans, la doyenne ayant été tuée à 92 ans. « J'ai fait une connerie, mais je suis plus victime qu'elle. Si vous saviez tout ce que j'ai supporté pendant cinquante-cinq ans ! », se défendait par exemple un homme de 82 ans, lors du procès relaté par le journal *Sud Ouest*. Pour avoir tué son épouse d'une cartouche dans le visage, il a été condamné à vingt ans de prison en 2022 par la cour d'assises de Charente-Maritime.

Nous avons répertorié, depuis 2018, au moins 25 % des crimes perpétrés par arme à feu évoquant un contexte de maladie, souvent Alzheimer ou une forme de sénilité. Chez les auteurs de plus de 70 ans, c'est même « le premier mobile de passage à l'acte », souligne l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2022.

UN VOCABULAIRE TROMPEUR

« Suicide altruiste », d'un homme qui voulait « abrégé ses souffrances », « pacte suicidaire », ou encore « drame de la vieillesse »... Les formules utilisées par les journaux et les autorités politiques ou judiciaires pour relater ces crimes participent à l'invisibilisation des victimes. Car ils associent ces féminicides à des formes d'euthanasie sauvage là où la réciproque – autant de

femmes tuant des hommes âgés – n'existe pas. Le maire d'une commune où une femme âgée a été tuée fait ainsi état d'un mari qui « a soutenu sa femme jusqu'au bout » face à la maladie qu'il « ne supportait plus ». Là aussi, les statistiques le prouvent. Les femmes s'occupent de leur mari malade jusqu'au bout, et les proches de personnes âgées (60 ans ou plus) sont avant tout des aidantes : 69,2 % sont des femmes¹.

Dans plusieurs cas, il est fait mention d'une lettre que le meurtrier aurait laissée avant de se suicider pour tenter de justifier son geste. Ce qui a conduit Florent Crouhy, alors procureur de la République de Gap, à déclarer à propos du cas de l'octogénaire tuée à La Bâtie-Neuve, qu'il ne s'agissait « pas d'un féminicide », mais d'un « suicide collectif préparé par les deux membres du couple ». Confronté à une affaire similaire en 2020 à Anglet, où une lettre avait été retrouvée sur les lieux détaillant les difficultés du ménage, Jérôme Bourrier, procureur de Bayonne, rappelle pourtant ce qui devrait tenir de l'évidence : « Le consentement supposé (et toujours soumis à caution) de la victime ne change rien à la qualification pénale qui est bien un homicide volontaire suivi d'un suicide. » Présidente de l'Union nationale des familles de féminicides, Sandrine Bouchait – sœur de Ghylaine Bouchait, victime d'un féminicide en 2017 – pointe quelque chose de plus symptomatique, une autre forme de rupture : « En étant malades, les femmes ne peuvent plus répondre à leurs obligations supposées de femmes au foyer, alors les maris les suppriment. » Comme le dit le rapport du Sénat, il est temps d'en finir avec les zones blanches de l'égalité. ●

¹ – D'après une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress), publiée en mai 2023.



© VIVIANE SASSEN.

Les couleurs du monde

C'est une explosion de couleurs comme beaucoup de photographies de Viviane Sassen. Née en 1972 à Amsterdam (Pays-Bas), où elle vit toujours, l'artiste a d'abord étudié la mode avant de se tourner vers la photographie. Parallèlement à ses recherches personnelles, Viviane Sassen travaille pour la publicité. Il est d'ailleurs difficile de distinguer ses deux activités tant elle reste elle-même, imposant immédiatement une signature graphique forte et un regard doux sur les corps. Passionnée par l'expérimentation, elle pratique le collage, repoint partiellement certains de ses tirages pour leur donner une plus grande profondeur. Ses mises en scène teintées de surréalisme opèrent un léger décalage avec le réel : corps mêlés, compositions sculpturales, formes abstraites.

L'Afrique, où elle vécut trois ans dans son enfance et où elle retourne fréquemment, demeure une référence fondamentale : « *Ma vie est inimaginable sans l'Afrique. La lumière et aussi l'obscurité. Les couleurs, les gens. La première fois que j'y suis retournée, c'était avec mes parents, dix ans après notre départ. Il faisait nuit. Je me suis couchée et j'ai entendu le chant des paons, et j'ai pleuré, bouleversée.* »

« PHOSPHOR : ART & FASHION 1990-2023 »

par Viviane Sassen.

Exposition à la Maison européenne de la photographie,
Paris, jusqu'au 11 février.

Christian Caujolle

Cofondateur de l'agence VU'

RÉCIT



1. Les peuples autochtones ont droit à leur pharmacopée traditionnelle et ils ont le droit de conserver leurs pratiques médicales, notamment de préserver leurs plantes médicinales, animaux et minéraux d'intérêt vital. Les Autochtones ont aussi le droit d'avoir accès, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé.

2. Les Autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit.

CANADA

Au nom de Joyce

En butte à des insultes racistes et à des préjugés, une femme autochtone est morte dans un hôpital québécois. L'appel à l'aide qu'elle avait envoyé sur Facebook peu avant sa mort a provoqué un électrochoc salutaire.

– Par Grégoire Osoha. Illustrations : Damien Roudeau.

Trois chansons: «Pour toi» d'Ariane Moffatt, «Joyce avait mon âge» de Philémon Cimon, «Ta rage» de Gregory Charles. Ces titres ont été composés spontanément par des artistes québécois en hommage à Joyce Echaquan après son décès. Signe de l'immense émotion qui a saisi les Canadiens lorsqu'ils ont appris les conditions insoutenables dans lesquelles cette femme de 37 ans, appartenant au peuple attikamek, a trouvé la mort.

Dans la nuit du samedi 26 septembre 2020, Joyce, mère de sept enfants, est admise à l'hôpital de Saint-Charles-Borromée, à 200 kilomètres de son domicile, pour de

violents maux d'estomac. Le lundi, Joyce – à qui l'on a injecté de la morphine malgré ses réticences – est transférée dans une chambre fermée aux visiteurs. Vers 11 heures, elle diffuse en direct une vidéo sur Facebook. De toute évidence, elle est à l'agonie. Plutôt que de la soulager, le personnel médical l'insulte. «*Estie d'épaisse*» que l'on pourrait traduire par «saleté d'imbécile», pour rester poli. «*C'est mieux mort ça*», «*T'as fait des mauvais choix ma belle*», «*Qu'est-ce qu'ils penseraient tes enfants de te voir comme ça ?*», «*Qui tu penses payer pour ça ?*» En attikamek, Joyce publie une vidéo sur Facebook.

Un appel à l'aide : « *Sortez-moi d'ici, parce qu'ils me donnent beaucoup de médicaments.* » Peu de temps après, elle est emmenée en salle de réanimation. Mais en tout début d'après-midi, c'est la fin. Plusieurs proches sont autorisés à se recueillir sur sa dépouille. À 17 h 30, un médecin leur annonce que Joyce a été victime d'un arrêt cardiaque. Son pacemaker n'a pas tenu, et les massages cardiaques n'ont pas suffi. Au moment même où des brancardiers viennent chercher le corps afin de pratiquer l'autopsie demandée par la famille, vers 22 h 30, la vidéo de Joyce devient virale. « *C'était bouleversant* », témoigne Gregory Charles. « *Tu attends la fin sans caresses, sans tendresse, tu pleures. Tu attends la fin sans amis, sans amour, tu meurs* », écrira-t-il dans sa chanson dédiée à Joyce Echaquan.

Le Principe de Joyce

L'infirmière Jennifer Petiquay-Dufresne est depuis longtemps consciente des inégalités de soins dont sont victimes les peuples autochtones au Québec. Difficulté d'accès à certains spécialistes, manque de matériel médical de qualité dans les réserves indiennes, barrière de la langue dans les centres hospitaliers... En 2018, pour faire bouger les lignes, elle devient agente de liaison autochtone du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec.

Son travail consiste à améliorer les liens qu'entretiennent les centres hospitaliers et communautaires avec les membres des Premières Nations. Il s'agit notamment de s'assurer que les services étatiques répondent bien à leurs besoins spécifiques. Jennifer doit représenter leurs intérêts et former les agents publics. Mais les progrès sont lents. En provoquant un électrochoc, la mort de Joyce va tout changer : l'infirmière coorganise une grande consultation en territoire attikamek pour élaborer une revendication. Ainsi naît le Principe de Joyce, qui s'inspire de l'article 24 de la Déclaration de 2007 de l'Onu sur les droits des peuples autochtones. Le texte demande le droit à l'utilisation de la pharmacopée et des pratiques médicales traditionnelles, et l'accès, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé. Il appelle les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que les Autochtones puissent jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. « *Difficile de s'opposer à ces grands principes de base* », commente Jennifer.

D'emblée, la démarche est bien accueillie par Ottawa. Il faut dire que, moins de quarante-huit heures après l'annonce du décès de Joyce, le Premier ministre Justin Trudeau avait déclaré : « *Ce qui s'est passé, c'est la pire forme de racisme, quand quelqu'un avait le plus besoin d'aide. [...] un racisme systémique qui est tout simplement inacceptable au Canada.* » Le racisme systémique

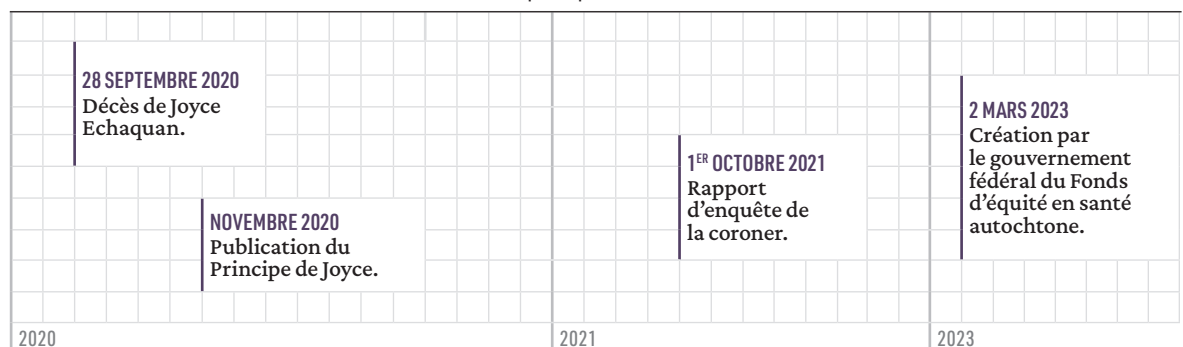
est, par définition, une inégalité raciale résultant de l'organisation de la vie économique, culturelle et politique d'une société. Le gouvernement de la province québécoise réfute cette dénonciation. Son Premier ministre François Legault affirme, droit dans ses bottes, le 5 octobre 2020 : « *Il y a des personnes racistes. Le peuple québécois n'est pas raciste.* »

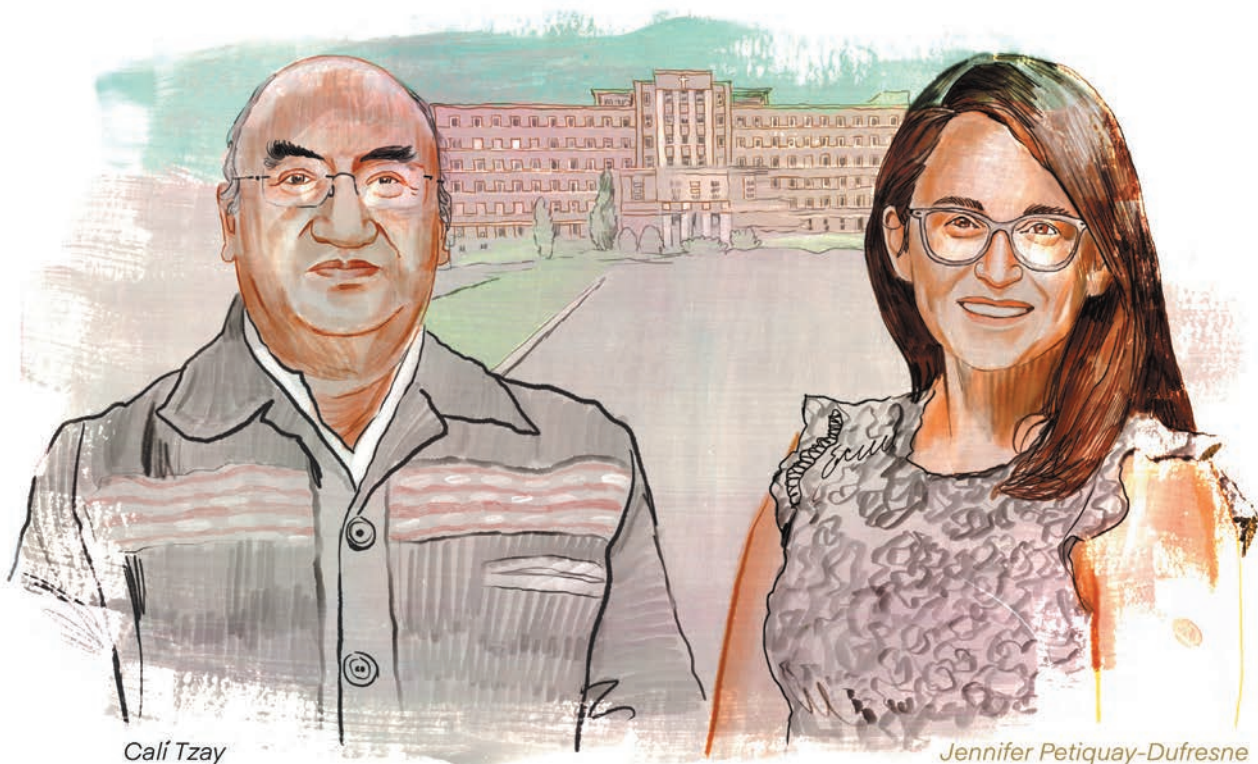
« *C'est de la manipulation d'information*, tacle Jennifer Petiquay-Dufresne. *Même si l'on enlevait toutes les personnes racistes de l'administration, le racisme continuerait de sévir, parce que les services ont été structurés d'une manière qui ne prenait pas en compte les réalités autochtones.* »

Le débat autour du racisme systémique au Québec ne date pas de cette affaire. Déjà en 2018, une commission d'enquête « *Écoute, réconciliation, progrès* » avait été mise sur pied après des allégations d'agressions sexuelles contre des femmes autochtones, commises par des policiers. La commission avait indiqué qu'il était impossible de nier l'existence de discrimination systémique. L'affaire Joyce Echaquan va obliger les provinces canadiennes à lutter contre ces discriminations.

Le 1^{er} octobre 2021, la coroner¹ Géhane Kamel remet son rapport d'enquête sur la mort de Joyce. Elle prouve que cette dernière « *abele et bien été ostracisée* » et que « *sa mort aurait pu être évitée* ». Elle recommande

LIGNE DE VIE En finir avec la discrimination des Peuples premiers





Calí Tzay

Jennifer Petiquay-Dufresne

au gouvernement de reconnaître l'existence du racisme systémique au sein des institutions et de contribuer à son élimination. Si plusieurs ministres fédéraux s'engagent à mettre en œuvre les demandes figurant dans la déclaration du Principe de Joyce, le gouvernement québécois, dirigé par la Coalition avenir Québec (CAQ), de François Legault, renâcle. «*Heureusement, les mentalités évoluent, constate Colette Lelièvre qui travaille depuis dix-huit ans pour Amnesty Internationale². À mes débuts, il y avait tellement de préjugés que j'ai dû abandonner les actions militantes pour me consacrer uniquement à la sensibilisation et à l'éducation aux droits humains. À l'époque, c'était plus facile de travailler sur les Autochtones au Pérou qu'au Canada!*» Elle salue les efforts réalisés ces dernières années par les mouvements autochtones eux-mêmes pour faire valoir leurs droits. «*Il y a des gens comme Jennifer qui arrivent à se faire entendre du grand public.*» En témoigne l'important

écho médiatique provoqué par le discours de Jennifer Petiquay-Dufresne en septembre 2023. Celle qui dirige aujourd'hui le Bureau du Principe de Joyce annonçait en effet quitter les audiences publiques de l'Assemblée nationale sur la sécurisation culturelle dans le réseau de la santé: «*Nous ne cautionnons pas les pratiques coloniales toujours présentes au sein du gouvernement du Québec.*»

Le soutien de l'Onu

Par ailleurs, de nombreuses universités et organisations professionnelles se sont engagées à soutenir les mesures préconisées par la déclaration du Principe de Joyce au Québec, et le Collège des médecins du Québec l'a qualifiée de «*pierre angulaire*» d'un virage essentiel pour la société. De son côté, Amnesty Internationale a adressé une déclaration au Guatémaltèque Calí Tzay, rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui effectuait une tournée

au Canada. Résultat: le rapporteur soutiendra que les peuples et les individus autochtones doivent être exempts de toute forme de discrimination raciale.

Fin septembre 2023, dans tout le Québec ont eu lieu des veillées en hommage à Joyce. Jennifer Petiquay-Dufresne, Colette Lelièvre et des milliers d'habitants y ont participé. Quant à la famille, elle est membre du Comité d'orientation du bureau du Principe de Joyce, et consultée à ce titre sur les choix stratégiques. Elle se remet lentement de la tragédie, portée par le même espoir qui a inspiré au chanteur Philémon Cimon ces paroles: «*Monsieur l'Premier ministre/ Je vous fais une lettre/ Y faudrait reconnaître/ Le racisme systémique.*» ●

1—Officier de police judiciaire chargé d'enquêter sur un décès par mort violente ou par accident.

2— Nom de la section francophone d'Amnesty International au Canada.

REPORTAGE



9 mai 2014, musée de la Paix de Chiran. Tadamasu Itatsu, ancien pilote kamikaze, pose devant des portraits de soldats morts en tant que *tokkotai*, pilotes d'attaque spéciaux pendant la Seconde Guerre mondiale.

© MANABU KATO/YOMIURI/THE YOMIURI SHIMBUN VIA AFP



JAPON

GUERRE DES MÉMOIRES

Fabrication d'armes biologiques, tests sur cobayes humains, le musée Noborito, près de Tokyo, raconte un pan peu glorieux de l'histoire japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. Une initiative rare, à rebours du révisionnisme ambiant.

– Correspondance de Guillaume Loiret, au Japon

Au sud-ouest de la capitale japonaise, la colline calme et boisée de Noborito est l'endroit idéal pour le campus de la prestigieuse université Meiji. La plupart de ses étudiants ignorent pourtant que leur cantine, leurs salles de cours, leur bibliothèque gardent les traces d'atrocités. De 1937 à 1945, ces bâtiments abritaient un laboratoire confidentiel de l'armée japonaise, dédié aux armes bactériologiques et aux opérations secrètes. Le campus aurait pu tout oublier, mais, à l'extrémité du site, un bunker conserve précieusement ces souvenirs tabous. « *C'est un lieu unique au Japon, et ce pays oublie vite son passé !* », commente Akira Yamada. Professeur d'histoire de l'université, il a convaincu la direction de préserver ce vestige du passé pour en faire un lieu de mémoire. Et depuis son ouverture en 2010, le musée Noborito accueille 10 000 visiteurs chaque année.



Ses cinq salles racontent la guerre secrète pratiquée par le Japon contre la résistance chinoise à partir de 1937, puis contre la Corée, et les États-Unis. Des toxiques et des bactéries étaient alors mis au point pour propager la peste bovine, empoisonner les réserves d'eau potable et les rizières. « *Le laboratoire employait à l'époque 1 000 personnes, surtout des habitants du village voisin* », explique le directeur du musée. Des jeunes femmes étaient ainsi chargées de confectionner d'énormes ballons en papier traditionnel (*washi*, à base d'écorce de mûrier), qui, remplis d'hydrogène, lâchaient des bombes incendiaires. Portées par les vents au-dessus du Pacifique, ces bombes volantes firent des victimes en explosant en Californie.



Sujet encore tabou au Japon, l'unité militaire 731 se livra, dès 1932, à des expérimentations humaines sous couvert de prévention des épidémies bactériologiques.

© HISTORY/UNIVERSAL IMAGES GROUP VIA GETTY IMAGES

MUTISME ET NATIONALISME

Dans un Japon mal à l'aise avec les questions mémorielles, le Noborito est un musée rare. Parce qu'il rassemble des preuves, notamment de nombreux témoignages d'anciens employés au service de la machine de guerre japonaise. Or les traces des exactions ont été largement détruites, à partir du printemps 1945, par l'armée japonaise et les bombardements américains. Beaucoup de témoins sont restés muets, comme « *les soldats envoyés en Chine, qui n'ont pas voulu raconter à leur retour* », précise Akira Yamada. L'un des grands tabous de cette histoire concerne l'unité 731, une section scientifique japonaise qui se livra en Chine, sur des prisonniers considérés comme des cobayes, à des viols, des empoisonnements, des expérimentations. D'après l'historien, les laboratoires de Noborito ont pu collaborer avec ces médecins de la mort.

La démarche d'Akira Yamada est largement inédite : faire du musée un remède au silence et à l'amnésie. « *Mon père avait été soldat en Indonésie [où l'occupation japonaise fut particulièrement brutale de 1942 à 1945], mais il n'en parlait pas... C'est justement de ça qu'il faut se souvenir, de la colonisation de l'Asie, de ce qui a été fait en secret, et pas seulement de la défaite. Ce que les Japonais savent de la guerre, c'est que leur pays est une victime, mais pas un agresseur. Ça, on n'en parle ni à l'école ni en famille.* »

UN REGARD BIAISÉ SUR LA GUERRE

Au Japon, le roman national n'est pas une mince affaire, et les musées sont sommés de lui prêter main-forte, qu'ils soient publics ou privés. Le regard qu'ils portent sur les années 1930-1940 est fréquemment révisionniste, comme le dénoncent des conservateurs et des historiens. « *En vérité*, regrette Akira Yamada, *il n'y a pas de musée de la Seconde Guerre mondiale au Japon. Les rares qui en parlent proposent un regard orienté.* » Le discours se focalise soit sur le drame atomique d'août 1945, soit sur l'hommage aux soldats morts pour la patrie. L'universitaire cite en exemple le musée de la Paix de Chiran (extrême sud du pays) ouvert sur une ancienne base aérienne d'où décollaient les pilotes kamikazes : les objets, photos et lettres d'adieu exposés livrent une vision romantique de leur histoire, mais sans réflexion. Même manque de recul et de regard critique au récent musée Yamato d'Hiroshima ouvert en 2005, qui célèbre la marine impériale,

**« CE QUE LES JAPONAIS
SAVENT DE LA GUERRE,
C'EST QUE LEUR PAYS
EST UNE VICTIME,
MAIS PAS
UN AGRESSEUR.
ÇA, ON N'EN PARLE
NI À L'ÉCOLE
NI EN FAMILLE »**

– Akira Yamada

et son plus beau cuirassé, sans évoquer leurs victimes. À Aizu-Wakamatsu (200 kilomètres au nord de Tokyo), on expose une colonne de marbre dédiée par Mussolini, et une croix celtique offerte par l'Allemagne nazie, sans aucun élément de contexte. Et gare aux audacieux : en 2014, la majorité populiste d'Osaka (la troisième ville du pays) a imposé un grand ménage à son musée de la Paix, alors réputé pour son objectivité sur les crimes de guerre japonais. Le plus célèbre musée révisionniste du Japon se situe à 40 kilomètres du petit musée Noborito, en plein cœur de Tokyo : le Yūshūkan est installé dans l'enceinte d'un sanctuaire shinto à la réputation ultranationaliste. Un chasseur-bombardier trône à l'entrée, et un panneau glorifiant l'âme samouraï inaugure sa première salle. Le vaste mémorial, dédié aux guerres qui ont touché l'archipel de 1880 à 1945, baigne dans une mystique militariste. Dans des salles richement aménagées, les vitrines exposent des souvenirs de l'armée (drapeaux, uniformes, armes), face à des panneaux bavards et des cartes détaillées. Mais la signalétique édulcore le récit et passe certains épisodes sous silence. La colonisation est présentée comme une collaboration avec les pays envahis, le massacre de Nankin¹ n'a pas vraiment eu lieu, et le blocus américain sur le pétrole est rendu responsable de Pearl Harbor. Si les soldats sont honorés salle après salle, aucun mot sur les civils colonisés, les femmes prostituées de force, les suicides de masse de la population d'Okinawa au moment du débarquement américain. L'histoire est ainsi présentée comme une destinée, le Japon lavé de toute responsabilité.

RÉSURGENCES RÉVISIONNISTES

Le révisionnisme actuel ne touche pas que les musées. « *C'est un courant de pensée ultraconservateur, qui souhaite réhabiliter le pouvoir militaire, le mettre à égalité avec le pouvoir civil* », constate l'historien Arnaud Nanta. Ce directeur de recherche au CNRS, spécialiste de la période coloniale, observe depuis vingt ans la résurgence et les manifestations du révisionnisme au Japon. Elles sont nombreuses, de la querelle des manuels scolaires² au débat sur les Coréennes prostituées par l'armée japonaise – que les révisionnistes

appellent « femmes de réconfort ». Les mangas, les films, deviennent à leur tour des moyens de réécrire l'histoire à destination d'une jeunesse japonaise qui n'a pas connu la guerre et manque d'outils dans ce débat mémoriel, souligne Arnaud Nanta, car « *l'objectif est de revenir à l'ordre d'avant 1945, donc d'avant le procès de Tokyo et la condamnation des crimes de*

guerre du Japon. Les conservateurs le réfutent intégralement ». L'historien en arrive à la même conclusion que le directeur du musée Noborito : « *Aucun musée de la Guerre n'est possible au Japon, car l'État n'a pas de position clairement établie. Le Japon n'a pas fait de choix entre deux postures.* » L'une est celle de Tomiichi Murayama, alors Premier ministre social-démocrate, qui présentait en 1995 les excuses du Japon pour « *sa domination coloniale et ses agressions* » perpétrées chez ses voisins asiatiques : Corée, Indonésie, Malaisie, Taïwan, Hongkong, Indochine... L'autre est celle de Shinzo Abe qui, vingt ans plus tard, met fin aux remords officiels. Ce Premier ministre très conservateur incarnera un révisionnisme décomplexé, pendant un règne de huit ans (2012-2020), sous l'influence d'un lobby ultranationaliste et religieux : le sulfureux Nippon Kaigi, dont sont membres une partie importante des ministres. Le grand chantier de Shinzo Abe, conclut Arnaud Nanta, aura été de préparer les mentalités à ce chantier obsessionnel des nationalistes : « *la révision de la Constitution de 1946* », et cet article 9, honni, qui empêche le Japon de disposer d'une armée offensive. Aujourd'hui, l'idée d'amender ce texte pacifiste fédère le milieu conservateur, à l'exception d'un important parti bouddhiste. Mais il divise profondément les Japonais. Même l'empereur a laissé entendre ses réticences. ●

1– Pendant six semaines, fin 1937, l'armée japonaise met à sac la ville chinoise de Nankin et massacre entre 200 000 et 300 000 civils et soldats. Elle se livre notamment à des concours de décapitation.

2– Au milieu des années 1990, le Parti libéral démocrate (au pouvoir depuis 1945) encourage les éditeurs à proposer des ouvrages débarrassés des références aux crimes de guerre. Une minorité d'établissements les utilise encore, mais de nouveaux manuels polémiques ont été autorisés pour la rentrée 2024.

PORTFOLIO

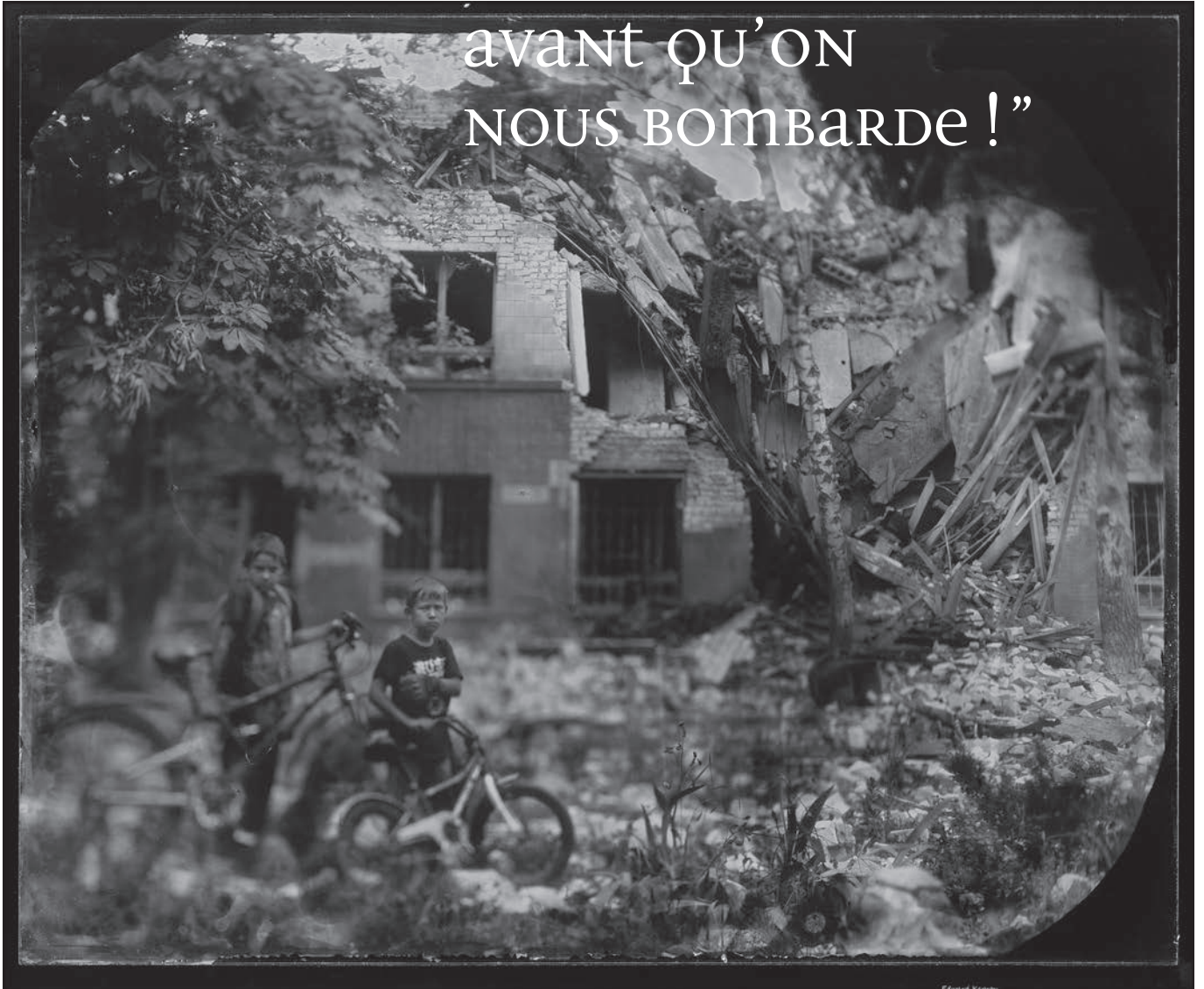
UKRAINE

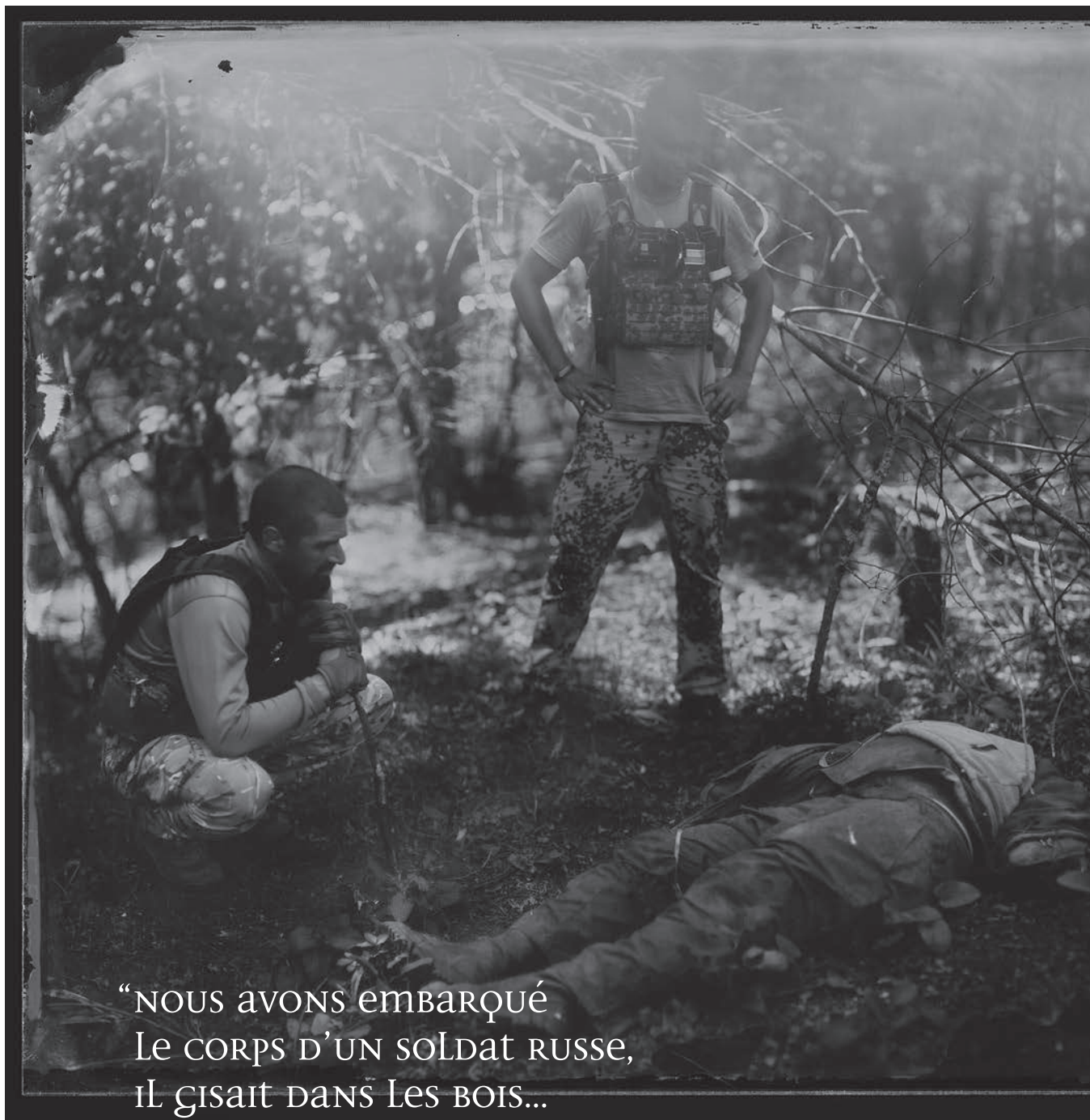
**LE VISAGE
DE LA DERNIÈRE
GUERRE**

Par Edward Kaprov

En mars 2022, Edward Kaprov part, à son compte, couvrir le conflit en Ukraine. Ce photographe israélien d'origine soviétique – comme il se définit – n'a pas cessé d'y retourner. Il utilise un procédé ancien, le collodion humide, qui capture l'image sur une plaque de verre. De ses séjours ukrainiens, Edward Kaprov a tiré une série photographique, *Le Visage de la dernière guerre*, ainsi qu'un film, écrit à la première personne, *Un photographe dans la guerre*. Documentaire qui a reçu le prix Bayeux catégorie Grand format en 2023. En voici des extraits.

“maintenant,
COUREZ
VOUS CACHER
avant qu’ON
NOUS BOMBARDE !”





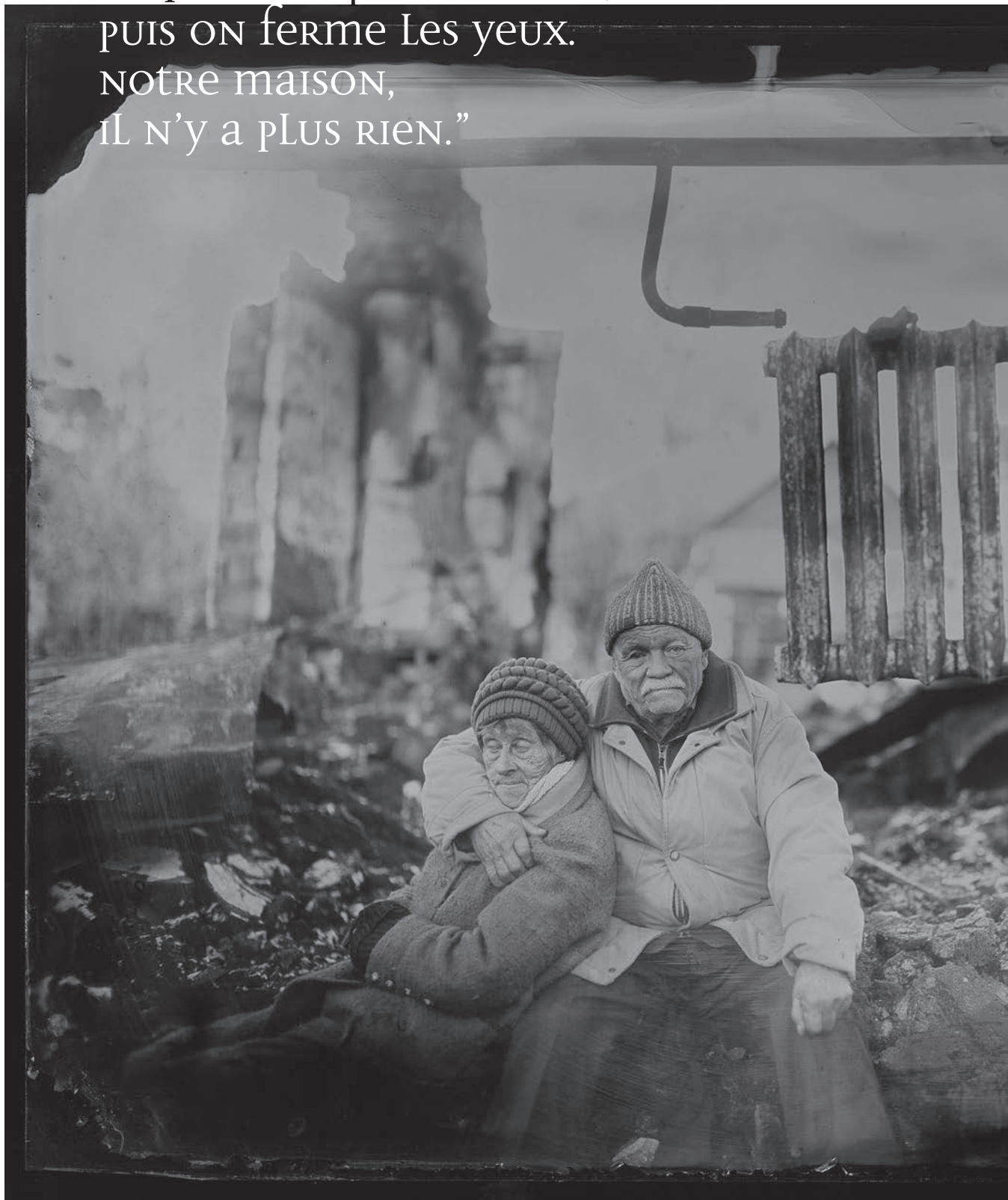
“NOUS AVONS embarqué
Le CORPS D’UN SOLDAT RUSSE,
IL GISAIT DANS LES BOIS...

PEU PROBABLE QUE SES PROCHES
PUISSENT LE RETROUVER.
ILS ONT DÛ RECEVOIR
UN AVIS DE DISPARITION.”

PORTFOLIO



“ON se Réveille CHAQUE JOUR
EN PENSANT QU’ON a Rêvé,
Puis ON ferme Les yeux.
Notre maison,
IL N’y a plus rien.”





«J'ai décidé de documenter cette "dernière guerre" en utilisant la première technique de photographie jadis utilisée lors de la guerre de Crimée, au milieu du XIX^e siècle. Après l'apparition de ces preuves par l'image, l'humanité ne pouvait plus ignorer les atrocités commises. Les guerres n'ont pas pour autant cessé.

J'ai transformé un van en laboratoire mobile et j'ai pris la route jusqu'à la ligne de front. Jamais je n'aurais pensé être témoin d'événements comparables. Dans la cour de l'église de Bucha, sous mes yeux, les corps ont été sortis un à un d'une fosse commune. Certains dans des sacs, d'autres dans des couvertures. Mes yeux refusaient de croire à cette cruauté et à ce cynisme. Pour moi, cette guerre est devenue une guerre personnelle, une guerre contre la réalité que je refuse d'accepter.

Les gens que j'ai photographiés ont accueilli ma démarche avec respect. Beaucoup m'ont demandé pourquoi je venais risquer ma vie. La réponse est ce que je ressens : je ne peux pas rester à l'écart. En me faisant confiance, avec mon vieil appareil, nous étions eux et moi unis pendant les longues secondes d'exposition... Je ne pense pas que la photographie puisse mettre fin à la guerre. Mais cela me donne une excuse pour rester près de ces gens, dans la douleur et la compassion.» ●

1— Légendes tirées du film *Un photographe dans la guerre*, réalisé par Edward Kaprov, Daniel Fainberg, Eugene Titov (Arte/Magneto Presse), disponible sur Arte.

DÉBAT

FAUT-IL
DIFFUSER

Les récentes attaques du Hamas en Israël ont généré une très grande quantité de contenus violents sur Internet. Est-il utile de les laisser circuler ? Ou faut-il au contraire les retirer systématiquement ?

– Propos recueillis par Théophile Simon

ALESSANDRO ACCORSI

Spécialiste des réseaux sociaux
à l'International Crisis Group



© DR

Je suis plutôt contre la diffusion d'images de terrorisme ou de guerre, en particulier sur les réseaux sociaux. Cette prolifération d'images violentes, apparue avec l'État islamique, est malsaine. Des photos et des vidéos d'exactions, de meurtres ou d'exécutions d'otages sont désormais accessibles en un clic sur les téléphones portables, entre une vidéo de cuisine et les résultats du match de foot de la veille. Ces images sont relayées telles quelles, brutes, sans intermédiation ni mise en contexte. Elles n'ont qu'une faible valeur informationnelle. J'en veux pour preuve la diffusion des exactions du Hamas filmées en GoPro, qui n'a pas empêché la floraison de théories conspirationnistes soutenant que c'est en fait l'armée israélienne qui a assassiné des civils dans les kibboutz.

Ces images risquent par ailleurs d'inciter le camp opposé à la violence. On a pu le vérifier avec les attaques du Hamas : des images données en pâture sur les réseaux ont jeté de l'huile sur le feu et poussé les colons israéliens à commettre à leur tour des violences. Tout comme le flot d'images de corps de Gazaouis déchirés par les bombes a incité certains extrémistes à commettre des actes antisémites.

Les réseaux sociaux constituent surtout le terrain idéal pour la propagande et la désinformation. Notez qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Le réseau social X [ex-Twitter], par exemple, était, il y a quelques années, un outil très utile pour obtenir de l'information fiable et sourcée. Ce n'est plus le cas. Ses algorithmes favorisent les opinions fortes au détriment des faits et des analyses. Résultat, il est devenu un nid à rumeurs infondées. Celles-ci contaminent même les responsables politiques. Peu après les attaques du Hamas, on a vu le président américain Joe Biden citer, dans l'un de ses discours, des histoires de civils israéliens décapités, alors que l'information n'avait pas été confirmée.

L'Union européenne s'est dotée, en août, d'un cadre légal pour lutter contre la désinformation et les contenus illicites sur les réseaux sociaux : le règlement européen sur les services numériques (DSA). Ce texte doit améliorer la modération des contenus violents. C'est un pas en avant, en tout cas sur le papier. Le texte devrait avoir un impact sur la diffusion d'images illicites. La tâche s'annonce en revanche difficile sur le front de la lutte contre la désinformation. Il existe un risque de censure d'opinions légitimes, comme lorsque les algorithmes de Facebook ont récemment rendu invisibles de simples messages de soutien aux Palestiniens. Nous devons apprendre en marchant.

LES IMAGES ULTRAVIOLENTES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

JEAN CATTAN

Secrétaire général du Conseil
national du numérique

A priori, je ne suis pas opposé à la diffusion d'images violentes, notamment si elles ont une vocation journalistique ou de défense des droits fondamentaux. Les images d'actes terroristes peuvent permettre à une société de se rendre compte de la monstruosité à l'œuvre dans certains moments. Les vidéos publiées par des médias internationaux de combattants du Hamas entrant dans un kibboutz et tuant des civils israéliens sont glaçantes. Si elles peuvent empêcher certains de voir le Hamas comme un mouvement vertueux, alors ce sera utile. À l'heure où les fausses informations pullulent du fait des défaillances de quelques réseaux sociaux, certaines images peuvent opérer un rappel à la réalité tristement nécessaire.

Mais cela ne vaut que si le contexte et l'origine de la publication permettent de les inscrire dans une visée informationnelle, historique ou militante légitime. Au-delà des actes terroristes, n'oublions pas que les contenus violents ont parfois joué un rôle en faveur de la paix. Pensons aux réactions suscitées par la publication de l'image intitulée *La Petite Fille brûlée au napalm*, lors de la guerre du Vietnam. L'important est de s'interroger sur la finalité que sert la publication d'une image violente. Si cette finalité est l'atteinte à la dignité ou à la vie d'une personne, il faut effectivement limiter sa diffusion.

Le règlement européen sur les services numériques inclut cette distinction. Mais ce texte comporte un écueil : l'élaboration des politiques de modération revient massivement aux plateformes. Et les modérateurs n'ont souvent pas la capacité d'identifier le contexte ou la finalité de la diffusion d'une image violente. Le fait de publier ou non des images difficiles doit faire l'objet d'une discussion à l'échelle de la société. Ce sont des choix politiques majeurs.

C'est pourquoi il est crucial que nous mettions en place des mécanismes permettant de décider collectivement ce qui revêt ou non une utilité publique et dans quelles conditions. La modération par la communauté des utilisateurs l'autorise en partie. En nous interrogeant sur la vocation d'une image, nous entrons déjà dans l'exercice de nos choix démocratiques. Ce que nous empêcherait de faire une interdiction de principe.

Enfin, il y a là un rôle pour ce que le règlement européen sur les services numériques appelle les « signaleurs de confiance ». Ce sont des organisations qui auront un accès privilégié aux plateformes et pourront les aiguiller quant à l'opportunité de laisser un contenu circuler.



CULTURE

FILM

Au bout de leurs rêves

Deux jeunes Sénégalais brûlent de quitter Dakar pour l'Italie. Le dernier film de Matteo Garrone explore ce moment moins connu où tout semble possible avant la traversée.

Depuis l'époque de *Gomorra* où il mettait à nu la mafia, Matteo Garrone ne s'est pas assagi. Dans l'Italie de Giorgia Meloni, le réalisateur romain s'empare du sujet qui déchire le pays : l'immigration clandestine. Lion d'argent lors du dernier Festival de Venise, *Moi Capitaine* fait basculer les points de vue. « *L'envers de ce que nous avons l'habitude de regarder*, expliquait le réalisateur lors de la Mostra. *Les caméras en Europe nous montrent les gens au moment où ils arrivent par la mer, parfois morts, parfois vivants. Je voulais*

raconter, moi, l'histoire que nous devrions connaître mais dont nous ne savons rien. »

Le cinéaste remonte à la source. Il part à la rencontre de deux jeunes Dakarois rêvant de s'évader vers l'Europe, pour tromper l'ennui autant que pour fuir la misère. Seydou et Moustapha sont cousins, ils ont tout juste 16 ans, innocents comme les adolescents qui fondaient dans l'engrenage meurtrier de *Gomorra*. Matteo Garrone prend le temps de les accompagner, de jour comme de nuit, sur les bancs de l'école ou dans les fêtes de famille, afin d'entendre leurs espoirs,

leurs émotions et leurs doutes. L'invitation au voyage leur semble irrésistible, d'autant qu'ils ne songent qu'à la destination et pas au chemin qu'il faudra parcourir. La migration que Matteo Garrone choisit de dépeindre est celle d'une jeunesse africaine qui n'est pas victime des guerres ou des famines, mais qui trépigne à l'idée de se voir privée des fastes de la mondialisation répercutés par les réseaux sociaux. L'illusion est cruelle et leur fait franchir les cercles de l'enfer. Sur la route interminable, du Sénégal à la Libye, les jeunes garçons ne sont plus que des proies





© GRETA DE LAZZARIS

sans défense, escroqués par des trafiquants de passeports, dévalisés par des policiers corrompus, traînés à pied dans l'immensité du Sahara, torturés et exploités par les milices qui patrouillent dans le désert. Ils ont tout perdu de leur jeunesse quand ils arrivent à Tripoli sur les bords de la Méditerranée. Pour se documenter et rester fidèle au monde qu'il explorait, Matteo Garrone s'est fait accompagner pendant le tournage par des migrants qui lui contaient leur propre périple. Au cœur de ce sombre tableau, le cinéaste allume pourtant une flamme.

En s'inspirant d'une histoire vécue, il offre au personnage principal, magnifiquement interprété par l'acteur amateur Seydou Sarr, la chance de se montrer héroïque. *Moi Capitaine* est au fond l'histoire d'un jeune homme écrasé par son destin, qui trouve la force de renverser les gaz et de devenir un éclaireur pour les siens. – Laurent Rigoulet

Moi Capitaine

Matteo Garrone

2 h 04. Sortie le 3 janvier 2024.

Un film soutenu par Amnesty International.

LE COUP DE CŒUR D'AURÉLIE



Pas de temps mort dans la pièce *Big Mother*, de Mélody Mourey. Trépidant, ce thriller politique nous emmène au cœur de la rédaction du *New York Investigation*, alors qu'un scandale menace le président américain. L'enquête galvanise la petite équipe du journal en perte de vitesse, car concurrencé par les réseaux sociaux. Il sera alors question d'une sextape, de fake news, de l'utilisation frauduleuse de données personnelles, d'un magnat mégalomane et transhumaniste de la tech... Bref, des sujets d'une actualité incandescente passés à la moulinette de l'écriture incisive de l'autrice. On rit, on frémit. Car la fiction rappelle cruellement les attaques passées et plus récentes contre la démocratie représentative, du Watergate à l'affaire Cambridge Analytica¹, en passant par les révélations d'Edward Snowden sur le programme de surveillance généralisée de la National Security Agency. Si, le *Big Brother* d'Orwell évoquait, au siècle dernier, un contrôle autoritaire et vertical, la *Big Mother* de Mélody Mourey nous parle ici d'une surveillance « consentie » par le truchement des traces que nous laissons un peu partout sur les médias sociaux et sur Internet. Six acteurs interprètent tambour battant une vingtaine de personnages dans une mise en scène qui lorgne du côté du cinéma et des séries avec ses flashbacks et un générique ébouriffant. – Aurélie Carton

1— Cette firme britannique a exploité les données de dizaines de millions d'utilisateurs de Facebook sans leur consentement. Informations utilisées pour favoriser l'élection de Trump en 2016.

Big Mother de Mélody Mourey

Théâtre des Béliers parisiens (Paris),
jusqu'en juin 2024 puis en tournée.

ESSAI

Liu Xiaobo le Mandela chinois

L'homme qui a défié Pékin, de notre collaborateur Pierre Haski, est un hommage à la mémoire de Liu Xiaobo. Cette passionnante et déchirante biographie raconte comment l'actuel président Xi Jinping et ses prédécesseurs se sont efforcés de rendre inaudible la parole de celui qui fut l'âme tutélaire du mouvement de Tiananmen en 1989. Elle décrit également les moyens employés pour effacer le souvenir de Liu Xiaobo depuis sa mort en détention en 2017. Car, à lire ce « *portrait d'un homme debout* », on comprend combien, vif ou mort, ce dissident a été, et demeure, une menace pour le pouvoir chinois. Le biographe, ancien correspondant de *Libération* à Pékin, s'appuie d'abord sur sa rencontre avec Liu Xiaobo, professeur de littérature reconnu par les intellectuels chinois pour ses écrits pro-démocratiques. Il se lance ensuite « *sur ses traces avant qu'elles ne disparaissent à jamais* », recueillant, aux quatre

coins du monde, les témoignages de ses proches, aujourd'hui exilés. Pierre Haski nous raconte un résistant de l'intérieur qui, entre 1989 et 2008, brave la censure, le harcèlement policier, les séjours en prison et camps de travail pour créer l'Association des écrivains indépendants. Liu Xiaobo la préside et corédige la Charte 08, un programme de transition démocratique de la Chine qui rendra furieux le pouvoir. Condamné à onze ans de prison, le dissident n'en sortira plus. C'est en son nom qu'une chaise vide reçoit, en 2010, le Nobel de la Paix tandis que lui, du fond de sa cellule, dédie ce prix « *aux âmes errantes*

de Tiananmen ». Cet « *homme debout* » va mourir sur son grabat, d'un cancer délibérément non soigné. Depuis, en Chine, son nom demeure tabou. – Bernard Debord

L'homme qui a défié Pékin

Pierre Haski
Éd. Hikari, 220 p., 19 euros.

ROMAN

Voyage inquiet dans l'Allemagne contemporaine

Le dernier roman de l'écrivain allemand Bernhard Schlink, à qui l'on doit le magnifique *Le Liseur*, est un passionnant voyage politique dans l'Allemagne des années 1960 à nos jours. Il s'ouvre sur la mort de Birgit. Son époux, Kaspar, découvre alors un manuscrit dans lequel Birgit révèle qu'avant de passer à l'Ouest en 1965, elle a abandonné un nouveau-né. Dans son texte, elle raconte son désarroi, son désir de retrouver sa fille, les raisons de son renoncement. Elle évoque aussi sa difficulté à trouver une place dans cette Allemagne de l'Ouest. Bouleversé, Kaspar part à la recherche de cette belle-fille inconnue avec laquelle il rêve de tisser des liens. La deuxième partie du livre s'attache au périple de Kaspar en RDA, la découverte de cette moitié d'Allemagne qu'il connaît mal, et sa rencontre heurtée avec Sigrun, petite-fille par alliance. Troisième narratrice après Kaspar et Birgit, Sigrun, élevée dans un milieu néonazi, offre un nouveau point de vue. La confrontation de ces narrations éclaire les rapports et les profondes fractures entre les deux Allemagnes. Pourtant, progressivement, littérature et musique vont ouvrir des espaces de dialogue et de possible rapprochement. *La Petite-fille* est un roman intense, parfois dérangentant, qui interroge avec finesse ce qui sépare ou unit les êtres. – Georgia Makhlouf

La Petite-Fille
de Bernhard Schlink

Éd. Gallimard, 338 p., 23 euros.





©TEMPORA © L. LOBET - PRYZM

FILM

Ma France à moi

Benoît Cohen

Après la mort de son mari et l'exil de son fils aux États-Unis, France se sent bien seule dans son trop grand appartement parisien. Pour combler ce double manque, plus que par empathie, notre bourgeoise fantasque (excellente Fanny Ardant) décide d'accueillir Reza (Nawid Elham), un jeune Afghan par le biais d'une association. L'approvisionnement mutuel fonctionne à merveille. En ces temps de chaos et de cynisme, ce film célébrant la solidarité, et inspiré d'une histoire vraie, a un petit air de conte de Noël. – A. C.

1 h 31. Sortie le 20 décembre.

PODCAST

Projet Polytechnique : Faire face

Marie-Joanne Boucher et Jean-Marc Dalphond

Le 6 décembre 1989, un homme assassine 14 femmes au sein de l'École polytechnique de Montréal, avant de se suicider. Trente ans plus tard, un duo de metteurs en scène mène l'enquête. Non pas sur la tuerie de masse en tant que telle, mais sur ce qu'elle raconte du Québec actuel. Prolifération des ventes d'armes, expansion d'un courant masculiniste, haine sur les réseaux. Un récit ponctué d'échanges très vivants entre les deux narrateurs et habilement mis en son. – G. O.

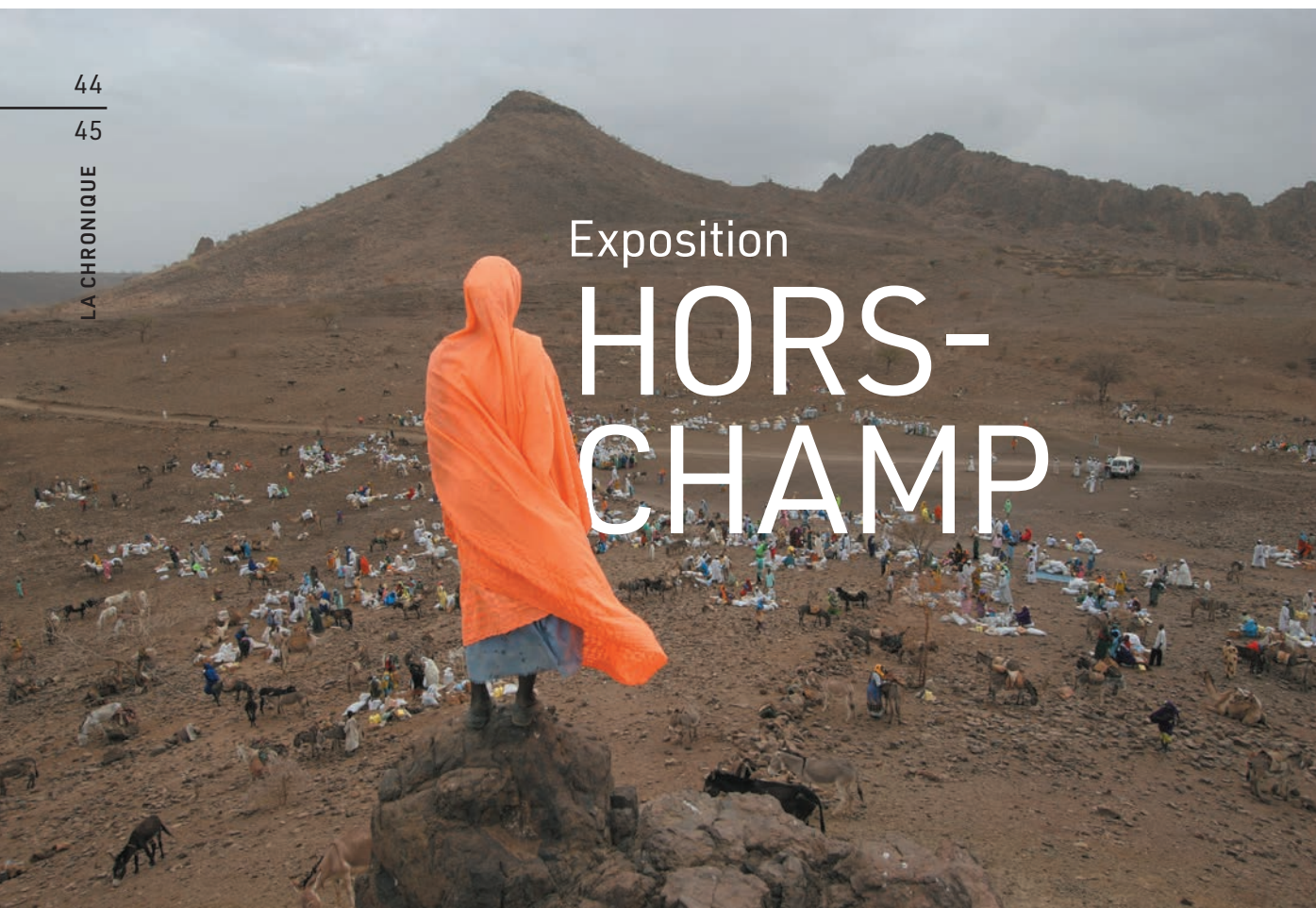
6 épisodes de 20 à 30 minutes et un épilogue, Radio-Canada.

EXPOSITION Samba chérit le bruit du monde

La foisonnante exposition *Chéri Samba* au musée Maillol couvre quarante ans de la production de cet artiste congolais. Et nous plonge au cœur de ses thématiques : l'autoportrait, l'histoire de l'art, le Congo et la géopolitique. Né en 1956, ce fils de forgeron devenu peintre d'enseignes publicitaires a d'abord exposé ses toiles dans la vitrine de son atelier de Kinshasa, afin de susciter le débat. Enfants soldats, guerres, sida, Ebola, corruption, dictature, hypocrisie sociale... l'artiste interpelle et cherche à éveiller les consciences en associant des commentaires à ses images. Il se veut à l'écoute des bruits du monde, comme il le révèle dans *Le Secret d'un homme poisson devenu grand*. Sur cette toile monumentale, il apparaît affublé d'une oreille géante branchée sur son cœur. Faussement naïf, ce cousin de Magritte et de Frida Kahlo nous embarque dans un univers saturé de symboles, que ses textes ne parviennent pas toujours à élucider. Sans doute faut-il accepter

cette part d'irrésolu pour laisser venir à soi la puissance solaire de sa peinture. Dans *J'aime la couleur*, magnifique autoportrait devenu iconique, on le découvre découpé en spirale, un pinceau entre les dents et quelques gouttes multicolores en guise de flux sanguin. La peinture lui coule dans les veines ! C'est d'ailleurs bien lui qui nous guide de toile en toile, à travers ses autoportraits drolatiques (costume chic, verres fumés et bagoues) révélateurs d'une évidente et savoureuse autodérision. Chéri Samba pose son regard caustique sur le monde, et le milieu de l'art n'est pas épargné. Fustigeant la marginalisation des artistes africains, il compose un éloquent et génial triptyque où Picasso, pape de l'art moderne, devient son jumeau noir (*Quel avenir pour notre art ?*). Ses couleurs rehaussées de paillettes réenchangent notre présent et célèbrent, envers et contre tout, la beauté de la vie. – Fanny Leroy

Chéri Samba, dans la collection Jean Pigozzi
Musée Maillol (Paris). Jusqu'au 7 avril 2024.



Exposition

HORS-CHAMP

Un monde à guérir réunit 600 images des collections de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Présentée à Nantes, cette formidable exposition nous invite à poser un regard critique sur la photographie humanitaire.

Elle s'appelle Coralie Cahen. Sur la photo en noir et blanc (ci-contre), elle porte un calicot siglé d'une croix. La légende précise qu'elle est ambulancière. Nous sommes en 1870, en plein conflit franco-russe, soit sept ans après la fondation de la Croix-Rouge. La photographie en studio de cette femme, le bras négligemment posé sur une table, tranche avec les clichés d'ordinaire associés à l'image humanitaire : ruines, files d'attente, corps blessés, campements... Ce portrait prend ainsi le contre-pied de nos représentations, suggérant en creux l'existence de ce que Pascal Hufschmid, co-commissaire d'*Un monde à guérir*, appelle « un bain iconique ». Des images vues et revues

qui colonisent notre imaginaire. Accueillie au Lieu Unique, à Nantes, l'exposition présente un patrimoine visuel exceptionnel couvrant cent soixante ans d'histoire. Une sélection de 600 photos parmi le million d'images appartenant aux collections de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge. « *Et encore, nous n'avons examiné que celles qui nous étaient accessibles, il en reste bien d'autres non disponibles pour des raisons de sécurité* », reconnaît Pascal Hufschmid. Pour aboutir au choix final, il aura fallu deux ans de navigation parmi ces archives pléthoriques. Car, dès sa création en 1863, la Croix-Rouge a eu recours à la photographie, procédé inventé juste un quart de siècle plus tôt. À l'époque, les appareils lourds et volumineux produisent des images très cadrées, posées, presque picturales. Puis, avec la banalisation du Kodak, les travailleurs humanitaires se voient eux-mêmes chargés de documenter leur action. Un mur consacré aux deux guerres mondiales montre que les photos de terrain sont de plus en plus présentes, comme



PAGE DE GAUCHE
Site de distribution de nourriture
à Abata (Soudan) en 2006.
© BORIS HEGGER/CICR

CI-CONTRE
L'ambulancière Coralie Cahen,
ici en 1870, a été la première
femme de la Croix-Rouge
française décorée
de la Légion d'honneur.
© COURTESY OF CICR/VILLE DE GENÈVE

Un monde à guérir, 160 ans de photographie à travers les collections de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

au Lieu Unique, Nantes,
jusqu'au 7 janvier 2024.

En témoigne une photo prise pendant la grande famine des années 1920 en URSS, représentant un gamin décharné qui désigne du doigt le ventre d'un autre. « *Même si la Convention internationale des droits de l'enfant et l'exigence du consentement des parents ont modifié les pratiques, la figure de l'enfant est encore largement utilisée parce qu'elle reste un moyen efficace de toucher les gens* », souligne Nathalie Herschdorfer. L'image humanitaire est construite, mise en scène, elle montre souvent un homme blanc, médecin ou

ces convois d'ambulances en 1917 ou des exercices anti-gaz en 1933. Mais c'est avec le développement de magazines tels que *Life* ou *Paris Match* et l'avènement du photojournalisme que le travail de documentation sera confié à des professionnels de l'image. Ceux-ci passent des contrats avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur la base de commandes très précises, garantes du droit international humanitaire. Un petit film dévoile 80 ans de collaboration entre le CICR et les grandes signatures de l'agence Magnum, telles que Robert Capa, Sebastião Salgado, James Nachtwey ou Ron Haviv... « *Leur travail est très différent de celui qu'ils produisaient pour la presse, car ils répondent ici à des protocoles du CICR* », remarque Nathalie Herschdorfer, historienne et deuxième commissaire de l'exposition. La photographie humanitaire se distingue ainsi du photojournalisme en ce qu'elle est porteuse d'une intention. Il s'agit moins de comprendre un conflit ou une catastrophe naturelle que de documenter le soin, mobiliser, lever des fonds.

Dévoiler la mise en scène

Au-delà des progrès techniques et de l'apparition de la couleur s'est très tôt mise en place une « *grammaire visuelle de l'action humanitaire* », qui établit ce qui sera montré ou non. Des figures apparaissent de façon récurrente pour devenir iconiques, telles que la piété, le sauveur, l'infirmière dévouée, le corps noir souffrant, sans oublier l'enfant victime innocente.

délégué de la Croix-Rouge, offrant son aide à une population en détresse. Or la réalité du terrain est tout autre, puisque 95 % des travailleurs humanitaires sont des locaux et non des expatriés.

A contrario, une archive nous plonge dans des images bien différentes. Au Nigeria, plutôt que de missionner un professionnel, le CICR a confié des appareils photo aux bénéficiaires de l'aide. Ceux que l'on désigne comme des « victimes », au risque de les figer dans ce statut, de les réduire à un rôle. Ici, les images de ces Nigériens racontent un quotidien, certes très difficile, mais présenté de façon moins dramatisée, comme si une partie du hors-champ de l'action humanitaire nous était soudain dévoilée. En écho à ce changement de focale, un mur entier est consacré au travail passionnant d'Alexis Cordesse. Ce photographe français s'est refusé à montrer une fois de plus le conflit syrien comme un théâtre de l'horreur. Pendant trois ans, il est allé à la rencontre d'exilés, collectant les rares photos personnelles qu'ils avaient sauvegardées : un anniversaire, le selfie d'un couple, des jeunes sur un terrain de foot... Une autre façon de parler de la guerre.

« *Ce que l'image donne à voir n'est jamais une représentation factuelle de la vérité*, rappelle Pascal Hufschmid. *La réalité du terrain est toujours plus complexe que sa représentation, qui est forcément fragmentaire.* » Un constat à méditer alors que l'espace médiatique est saturé d'images du conflit entre Israël et Le Hamas. – Aurélie Carton

VIE DU MOUVEMENT

– Pages réalisées
par Grégoire Osoha



AMNESTY PASSE AU VERT

Les changements climatiques ont de lourdes répercussions sur les droits humains. Pour mieux agir sur cet enjeu majeur, Amnesty International France s'est dotée d'une commission Justice climatique.

Au Canada, neuf membres du peuple autochtone wet'suwet'en sont poursuivis en justice pour avoir tenté de s'opposer à la construction d'un gazoduc sur leurs terres ancestrales. Amnesty International France a décidé de les défendre à l'occasion de sa grande campagne annuelle de collecte de signatures « 10 jours pour signer¹ ». Un événement mondial, organisé autour du 10 décembre, date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'intérêt porté par le mouvement aux effets du dérèglement climatique sur les droits humains croît depuis plusieurs années, et le mouvement a officiellement adopté une stratégie climat en 2019. L'été dernier, en France, une commission thématique dédiée à la justice climatique a été mise sur pied. Thierry, membre du mouvement en Normandie depuis une trentaine d'années, a intégré cette nouvelle structure après avoir soutenu une résolution à propos des déplacements climatiques lors de l'assemblée générale d'Amnesty International France en juin 2023. « *J'avais déjà proposé une résolution de ce type il y a quinze ans, mais elle n'était pas passée. C'est bien, ça montre que les mentalités évoluent.* » Lors de la première réunion de la commission en septembre, Thierry a été surpris : parmi les huit membres, plusieurs sont jeunes, voire très jeunes, et n'étaient pas forcément membres d'Amnesty International avant l'été. « *Mais de fait, c'est super. Ça permet de s'ouvrir à de nouvelles idées, à de nouvelles façons de faire.* »

Océane a tout juste 18 ans. Pour son grand oral du bac, elle a choisi de s'intéresser à Stop EACOP, un mouvement de lutte contre le projet de pipeline géant de TotalEnergies en Afrique de l'Est². Elle s'est même rendue à Bruxelles pour assister à un débat avec la jeune activiste belge Lucie Morauw. Lorsqu'elle a entendu parler de la création de la commission Justice climatique depuis son antenne jeune lilloise, Océane n'a pas hésité à présenter sa candidature.



AU CENTRE
Morgane Joffredo,
membre d'un groupe
local parisien, devant
le siège d'Amnesty
International France.

© GRÉGOIRE OSOHA

À DROITE
Le chef héréditaire
Na'moks de la Nation
wet'suwet'en,
à Montréal,
le 12 mai 2022.

© ÉRIC CARRIÈRE/AMNESTY
INTERNATIONAL



« Mais bon, j'étais quand même hyper stressée. Je me suis connectée dix minutes avant mon entretien téléphonique. Et j'avais toutes mes notes sous les yeux pour être sûre de ne rien oublier. En fait, on m'a tout de suite mise à l'aise, et tout s'est très bien passé. Dans la commission aussi, l'ambiance est hyper sympa. »

Cette convivialité, c'est également ce que Morgane, attachée de presse de profession, est venue chercher. « J'en avais assez de rester seule dans mon coin à subir l'actualité déprimante du climat et des droits humains. » Après avoir adhéré à un groupe local à Paris, Morgane qui, jusque-là, ne s'était jamais définie comme militante a trouvé dans la commission Justice climatique une communauté d'esprit. « C'est très stimulant intellectuellement. On discute de géopolitique et de droit international humanitaire. On gagne en expertise. Et tout ça dans la bonne humeur, malgré les sujets graves que nous traitons. » Les défis d'ailleurs ne vont pas manquer. Dès la création de la commission, Morgane s'est positionnée sur la préparation du plaidoyer d'Amnesty International dans le cadre de la COP28³. « C'est beaucoup d'informations à emmagasiner. Heureusement, j'ai passé mon été à lire des livres sur la crise climatique, notamment Plan B pour la planète: Le New Deal vert de Naomi Klein. Et depuis la rentrée, je passe pas mal de mon temps à assister à des conférences. » Elle partage ses nouvelles connaissances avec d'autres membres de la commission. Parmi eux, Noé, étudiant en droit à Dijon, se rappelle avoir commencé à s'inquiéter pour le climat après avoir vu le film d'animation *Wall-E* (2008) avec ses grands-parents. « J'ai allié mon intérêt pour la justice à mon inquiétude pour l'environnement. » Reste à diffuser le message. « Notre première mission est de sensibiliser la population à cette notion de justice climatique qui est loin d'être claire pour tout le monde, précise ainsi Thierry. Mais j'y crois, on a un groupe qui en veut ! » ●

EN SAVOIR PLUS

—
Les **commissions thématiques** d'Amnesty International France sont au nombre de 11 : peine de mort, droits de l'enfant, syndicat, justice internationale, personnes déracinées... Composées de bénévoles¹, elles contribuent à la mise en œuvre de projets, assurent une veille, peuvent réagir à l'actualité. Leurs activités sont très diverses : réponses aux questions posées par les militants, rédaction ou relecture de textes internes ou externes, implication dans le plaidoyer, interviews dans les médias, interventions lors de conférences, contacts avec d'autres associations...

1— [amnesty.fr/offre-benevolat-siege](https://www.amnesty.fr/offre-benevolat-siege)

1— Pétitions à retrouver sur [amnesty.org/fr/petition/](https://www.amnesty.org/fr/petition/)

2— Lire le dossier de *La Chronique* 432 (novembre 2022).

3— Conférence des Parties : réunion annuelle des États pour fixer les objectifs climatiques mondiaux.

AGENDA Pour en savoir plus : www.amnesty.fr/agenda

Grande campagne de signatures

C'est quoi ?

Depuis plus de vingt ans, autour de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, Amnesty International se mobilise en faveur de personnes ou groupes de personnes en danger.

10 situations de violation des droits humains font l'objet de pétitions.

En 2022, plus de 95 000 personnes ont participé à 640 000 actions !

On compte sur vous. Votre signature change l'histoire.

C'est où ? Partout en France et sur amnesty.fr/personnes

C'est quand ? Du 1^{er} au 10 décembre.

FUMAY (08)

Repas « 10 jours pour signer »
amnesty.charleville@orange.fr
2 décembre

RENNES (35)

Salon d'art et d'artisanat
rennes1@amnestyfrance.fr
2-3 décembre

BRIVE (19)

Vente annuelle
brive@amnestyfrance.fr
2-3 décembre

RIOM (63)

Marché solidaire de Noël
riom@amnestyfrance.fr
3 décembre

SUCY-EN-BRIE (94)

Projection-débat *Afghanes*
94sudest@amnestyfrance.fr
5 décembre

VALENCIENNES (59)

« 10 jours pour signer »
dans les bibliothèques
damcp@orange.fr
6, 7 et 9 décembre

AVIGNON (84)

« 10 jours pour signer »
sur la place Pie
avignon@amnestyfrance.fr
8-10 décembre

LYON (69)

Soutien à Zhang Zhan, journaliste
emprisonnée en Chine
mobilisation@amnesty.fr
9-11 décembre

PARIS (75020)

« 10 jours pour signer » au café
associatif Les Pères populaires
pocquet.dany@gmail.com
9 décembre

REZÉ (44)

Marché de Noël
nantessud@amnestyfrance.fr
9-10 décembre

VALBONNE (06)

Courir pour les droits humains
amnesty.valbonneantibes@yahoo.fr
10 décembre

THONON-LES-BAINS (74)

« 10 jours pour signer »
dans La Grande Rue
thononchablais@amnestyfrance.fr
10 décembre

PARIS (75)

Live magazine sur les droits
humains au théâtre du Rond-Point
<https://amnestyinternational.theatredurondpoint.info/>
11 décembre

SAINT-ÉTIENNE (42)

Expo-vente équitable de Noël
saintetienne@amnestyfrance.fr
15-17 décembre

MORLAIX (29)

Fest-noz
morlaix@amnestyfrance.fr
31 décembre

RENNES ET CESSON-SÉVIGNÉ (35)

Festival « Caméras rebelles »
rennes1@amnestyfrance.fr
10-14 janvier

ACTION DU MOIS

ÉMIRATS
ARABES UNIS

Ahmed
Mansoor



Monsieur le Président,

Ahmed Mansoor documentait depuis 2006 la situation des droits humains aux Émirats arabes unis. Ce poète, blogueur et défenseur des droits humains, faisait souvent part de ses préoccupations face aux arrestations arbitraires, aux actes de torture et aux procès iniques subis par les personnes qui s'élevaient contre le pouvoir en place, notamment sur les réseaux sociaux. Les forces de sécurité des Émirats arabes unis l'ont arrêté en mars 2017.

Pendant plus d'un an, personne – pas même sa famille – n'a été informé de son lieu de détention. En mai 2018, Ahmed Mansoor était condamné à 10 ans de prison, pour, entre autres, « outrage aux Émirats arabes unis et à leurs symboles ». Il a été depuis placé à l'isolement, à la prison d'al Sadr à Abou Dhabi, dans une cellule sans lit ni matelas, sans livres, stylos ni papier. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande la libération immédiate et sans condition d'Ahmed Mansoor. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

AGIR

Adressez vos appels à

Président des Émirats arabes unis
Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan
Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris cedex 19

Retrouvez cette action
et d'autres propositions sur :
amnesty.fr/personnes

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Claude Samouiller

RESPONSABLE ÉDITORIALE
Pauline David

RÉDACTRICE EN CHEF
Virginie Roels

PREMIÈRE SECRÉTAIRES DE RÉDACTION
Claire Laudereau

RÉDACTRICE RESPONSABLE CULTURE
Aurélien Carton

ASSISTANTE ICONOGRAFIE
Vanessa Lepoutre

CONTACT RÉDACTION
chronique@amnesty.fr

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Anouchka
Lola Bögelmann
Christian Caujolle
Bernard Debord
Laurène Daycard
Éric Dourel
Pierre Haski
Edward Kaprov
Fanny Leroy
Guillaume Loiret
Georgia Makhlof
Fanny Martier
Grégoire Osoha
Laurent Rigoulet
Damien Roudeau
Théophile Simon

CORRECTRICES
Mireille Berkani
Élisabeth Maucollot

CONCEPTION / RÉALISATION
Élise Desmars-Castillo
Virginie Heid

EN COUVERTURE
Illustration Lola Bögelmann

ABONNEMENTS
3 €/mois ou 36 €/an
(30 € si membre
d'Amnesty International)

CONTACT ABONNEMENTS
smd@amnesty.fr

IMPRESSION
Aubin Imprimeur
86 240 Ligugé

N° DE COMMISSION PARITAIRE
0424684664
ISSN : 0761-9359
Dépôt légal : 4^e trimestre 2023

La Chronique, mensuel
d'Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75 940 Paris cedex 19



BONNES NOUVELLES



En 2017, le Défenseur des droits a calculé qu'un jeune homme perçu comme arabe ou noir avait une probabilité 20 fois plus élevée d'être contrôlé par la police.

© JEAN-PHILIPPE KSIAZEK/AFP

FRANCE

Contrôles au faciès, la fin du déni

Le Conseil d'État a reconnu, le 11 octobre, l'existence des contrôles d'identité discriminatoires. Les juges du Palais-Royal ont également estimé que ces types de contrôles ne se limitaient pas à des cas isolés. Cette décision faisait suite à une saisine en juillet 2021 par 6 organisations, dont Amnesty International France. Le Conseil d'État n'a cependant pas enjoint le gouvernement à prendre des mesures spécifiques, considérant que celles-ci relevaient de choix politiques. Une demi-victoire.

BRÉSIL

Un pas vers davantage de transparence

Nouvelle avancée dans l'affaire Marielle Franco. Cette conseillère municipale, engagée dans la défense des plus vulnérables, a été assassinée de quatre balles dans la tête, le 14 mars 2018, à Rio de Janeiro, en même temps que son chauffeur Anderson Gomes. Le 18 avril dernier, la Haute Cour de justice du Brésil a reconnu, à l'unanimité, le droit légitime des familles de Marielle Franco et d'Anderson Gomes d'accéder aux informations sur l'enquête des commanditaires du crime.

SYRIE

Le régime sur le banc des accusés

C'est une première : le régime syrien est poursuivi par la plus haute juridiction de l'Onu, la Cour internationale de justice qui juge les différends entre États. Le Canada et les Pays-Bas accusent le régime de Bachar al-Assad d'avoir violé la Convention des Nations unies contre la torture qu'il a pourtant signée en 2004. Lors des audiences publiques à La Haye en octobre, des mesures d'urgence ont été demandées à la cour, notamment la libération des prisonniers détenus arbitrairement et l'accès aux centres de détention par des observateurs internationaux.

TAÏWAN - XX-XXI^E SIÈCLES

Le métalleux et les tournesols

16 janvier 2016, Taipei. Queue de cheval, tempes rasées, avant-bras tatoués, le nouveau député au Parlement taïwanais, Freddy Lim, arbore un look de rock star. Et pour cause : il est le leader et la voix de Chthonic, un groupe de heavy metal mondialement connu. Depuis 1995, Freddy et ses métalleux, vêtus de noir, visages peinturlurés, font vibrer la jeunesse asiatique en chantant la démocratie et l'indépendance de Taïwan. Ses premiers mots d'élu seront : « *La plupart des Taïwanais se sentent exclusivement taïwanais, mais la Chine nous maintient constamment sous pression. Taïwan ne fait pas partie de la Chine, nous appartenons au monde.* » Cette pression de la Chine communiste a mené Freddy à épouser la cause du Tibet. De tournées dans le monde entier en concerts pour le Tibet – dont un mémorable à Taipei en 2009 –, le rockeur s'engage dans la défense des droits humains et devient membre d'Amnesty International. Étape de son parcours atypique, il en préside la section taïwanaise lorsqu'en 2014 la jeunesse s'embrace contre la menace que la Chine fait peser sur l'île avec la complicité du gouvernement taïwanais de l'époque. C'est le mouvement des tournesols. Vingt-quatre jours d'occupation du

Parlement par 500 étudiants. Les protestataires refusent un accord de libre-échange avec la Chine, voté au risque de livrer à celle-ci des pans entiers de l'économie taïwanaise. Une brutale répression policière s'abat tandis que 500 000 manifestants brandissent des tournesols, symbole pacifique du mouvement étudiant.

« Taïwan ne fait pas partie de la Chine, nous appartenons au monde. »

– Freddy Lim

Le gouvernement est contraint de suspendre le projet. Par la suite, Freddy et Amnesty International se montreront particulièrement actifs pour dénoncer tant la répression que les poursuites judiciaires engagées contre des leaders du mouvement. Cette « révolution 2.0 » a vu une jeunesse hyperconnectée se mobiliser sur-le-champ. Convaincu que « *le mouvement des tournesols a durablement changé le rapport des jeunes Taïwanais avec la politique* »,



D'après © REUTERS/PICHI CHUANG

Freddy Lim estime que cette force doit s'organiser en un parti susceptible de peser pour une « *amélioration du système démocratique* ». Sans abandonner Amnesty International, il renonce alors à la présidence de la section et fonde le New Power Party, dont l'appellation chinoise peut se traduire en « Force générationnelle ». Désormais quadragénaire, il veut créer « *un pont pour les jeunes qui vont s'engager en politique dans les années à venir. Le temps que les graines de tournesol portent leurs fruits* ». Les premiers fruits seront récoltés en 2016, lorsque l'indépendantiste Tsai Ing-wen est élue à la présidence du pays. Cette sexagénaire, affectant de prendre Thatcher et Merkel pour modèles, devra ainsi compter avec des élus « métalleux » au sein de sa coalition. Le Parti du nouveau pouvoir est devenu la troisième force politique du pays.

DATES CLÉS De la scène à l'hémicycle

1 ^{ER} FÉVRIER 1976 Naissance à Taipei (Taïwan).	1995 Création du groupe Chthonic.	2012-2014 Président d'Amnesty International Taïwan.	16 JANVIER 2016 Élection au Parlement.
	2000 Première tournée internationale.	18 MARS-10 AVRIL 2014 Mouvement des tournesols.	

LEGS • DONATION • ASSURANCE-VIE
POUR LES DROITS HUMAINS, PRÉPARONS LES VICTOIRES DE DEMAIN !

TAO, FUTUR MILITANT POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION.

Grâce à votre assurance-vie,
vous serez demain aux côtés
de toutes celles et ceux qui se
battront pour les droits humains.

Vous partagez les valeurs d'indépendance, d'impartialité, de solidarité et de justice qui guident notre combat depuis plus de 60 ans. Abolition de la peine de mort, criminels de guerre jugés, lutte contre les discriminations..., nous avons obtenu des victoires déterminantes. Demain et grâce à votre engagement, nous continuerons à en remporter.



Parce que les plus grandes victoires se construisent à l'avance, engagez dès aujourd'hui votre plus grand combat.

transmettre.amnesty.fr

01 53 38 66 24



**AMNESTY
INTERNATIONAL**





IRAN

Narges Mohammadi

C'est un message fort adressé aux Iraniennes : le prix Nobel de la paix a été attribué le 6 octobre à la militante Narges Mohammadi, incarcérée à Evin, une prison près de Téhéran. La journaliste a été condamnée, au total, à 31 ans de prison et à 154 coups de fouet pour ses engagements, notamment, contre la peine de mort et le voile obligatoire pour les femmes. À 51 ans, elle continue son combat depuis sa cellule. En septembre, Narges et trois codétenues ont brûlé leur voile dans la cour de la prison pour marquer l'anniversaire de la mort de Mahsa Amini.

Illustration de Lola Bögelmann